VOL. XVII.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE
PAR LUDGER DUVERNAY.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LA MINERVE paraît DEUX fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI SOIR, et TROIS fois lorsque les circonstances le nécessitent.

Le prix de l'Abonnement est de QUATRE PIASTRES par an, outre un SOU par No. pour la poste, quand le Journal est envoyé par cette voie. L'abonnement est payable d'AVANCE, et une addition de 2s. 6d. sera faite par chaque année à ceux qui n'auront pas payé d'avance ou à première demande. ☞ Ceux qui veulent discontinuer, doivent en donner avis un mois avant leur date échue.

Toutes les lettres, correspondances, &c., doivent être adressées, franc de port, à LUDGER DUVERNAY, au bureau du Journal, rue St. Vincent, No. 13.

N°. 103.

MONTREAL, BAS-CANADA
LUNDI SOIR 30 AOUT 1847.

PRIX DES AVERTISSEMENS.

Six Lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7 1-2d. chaque suivante.
Dix Lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante.
Au-dessus de dix Lignes, première insertion, 4d. par ligne, et 1d. par chaque ligne pour les insertions subséquentes.
. Les Avertissemens non accompagnés d'ordres écrits seront insérés dans chaque feuille jusqu'à ce qu'ils soient contremandés et débités en conséquence.
On traite de gré-à-gré pour les avertissemens d'une certaine étendue, et qui doivent être publiés plus de six Mois.

LA MINERVE,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

Académie de la Montagne

POUR DES JEUNES DEMOISELLES.

CETTE institution, située dans le village florissant de la Côte des Neiges, est maintenant ouverte pour la réception d'un nombre limité de Demoiselles. En choisissant cette place, on était persuadé que la beauté de la nature, les vues pittoresques, l'air pur de la montagne, les scènes magiques de jardins et de cottages d'un goût aussi charmant que nouveau dont ce lieu est favorisé, devaient beaucoup contribuer à développer les facultés intellectuelles, ainsi que la force physique de la jeunesse, surtout, quand accompagnées d'une instruction solide, utile, agréable et variée. Les sciences et les arts enseignés dans cet établissement seront d'une utilité générale, toujours appliqués à la vie et à l'industrie.

La fabrication de ces petites niaiseries enfantines, que l'économie du temps et de l'argent et surtout le bon goût condamnent, ne sera point admise.

Quand au prix de la pension et des branches d'instruction, on peut s'adresser à M.

WM. BENZIGER,
Côte des Neiges.

19 juil.—tm.

Fonds de Quincailleries A VENDRE.

LE Soussigné étant sur le point de se retirer du commerce de Quincailleries offre à vendre tout son fonds d'articles en Quincaillerie de Birmingham et de Sheffield.

Le fond est nouveau, ayant été importé l'an dernier et très bien assorti. Cette occasion est favorable à une personne, qui, avec un petit capital serait disposée à entrer dans les affaires.

Les termes de payements seront faciles et le tout sera vendu à très bas prix.

Pour les autres détails s'adresser au soussigné, au No 91, rue St Paul, à l'enseigne de la Charrue dorée. JANVIER H. TERROUX.

Blé d'Inde.

2000 MINOTS de Blé d'Inde du NorFR Vendre par
LATHAM
31 mai. Rue [F]rançois-Xavier

LES Sous-ignés désirant clore les affaires de leur magasin, 91 rue St Paul, informent leurs amis et le public en général qu'ils vendront leur assortiment de Groceries, etc., à des prix bien réduits pour argent comptant ou à un court crédit.

Ils ont en main 40 tonnes et quarts de Whisky, Huile, Peinture, &c.

Tous ceux qui leur doivent sont priés de régler leurs comptes sans délai et ceux à qui ils sont endettés sont priés de présenter leurs comptes pour payement.

F. ST. JEAN & CIE.

Montréal, 5 Juillet 1847.

BEAUDRY & FRERES,

124, RUE NOTRE-DAME.
(VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.)

INFORMENT respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur

Assortiment Général de MARCHANDISES DU PRINTEMPS,

Parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de Chapeaux de Paille et de fantaisie pour Dames, qui ne laisse rien à désirer de mieux, avec belles FLEURS FRANÇAISES de tous genres, Gants de Kid français, Patrons Robes d'une étoffe de goût nouveau, Châles Cashmire et satins, étoffe à Pentalon et Veste &c. AUSSI, Boutons à Veste avec le castor et la feuille d'Erable.

Montréal, 24 mai 1847.

TAPISSERIE.

6000 PIECES de TAPISSERIE, (Papier fleuri pour Chambre) à vendre par J. L. BEAUDRY & CIE.
18 mars. Vis-à-vis le Palais de Justice.

Essence d'Epinette

A VENDRE à bon marché.
BENJ. WORKMAN & CIE.
19 juil. Rue St-Paul, au coin de la Douane.

Eau de Soude (Soda)

ET SALSEPAREILLE d'une fontaine—Source désaltérante qu'on peut se procurer à souhait chez
10 mai. ALFRED SAVAGE & CIE.

Préservatif contre les Fievres.

Pharmacie Centrale.

No. 69, Rue St. Paul,

Vinaigre des quatre Voleurs.

ANTI-PUTRIDE, ANTI-PESTILENTIEL.

LE moment ne peut mieux être choisi pour annoncer ce Vinaigre, la Peste qui nous menace fait un devoir à tout le monde de se prémunir contre elle.

L'histoire rapporte que dans la dernière PESTE de MARSEILLE, QUATRE VOLEURS avaient su se préserver de la contagion, et dépouillaient impunément les cadavres. Pris et sur le point d'être pendus, ils obtinrent leur pardon en donnant la recette du vinaigre qui les empêchait de contracter la maladie. C'est ce Vinaigre Célèbre qui porte leur nom qu'on offre au public.

Le Vinaigre des Quatre Voleurs ne s'emploie qu'à l'extérieur pour purifier l'air. &c.

Direction sur la bouteille. Prix : 2s 6d.

Ce Vinaigre ne se vend qu'à la Pharmacie du Dr. Picault, 69, rue St. Paul, près de l'hotel Davey, où l'on trouve aussi le célèbre Chlorure de Labarraque, Chlorure de Chaux, pour assainir les maisons, les viandes gâtées, &c. &c.

—AUSSI—

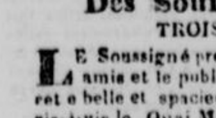

MACHINES ELECTRO MAGNETIQUES ET PILULES D'OR DU DR. SHERWOOD.

8 juillet.

HOTEL Des Sources St-Léon,

TROIS-RIVIERES.

LE Soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'il a loué cette belle et spacieuse maison pour un Hôtel, vis-à-vis le Quai Molson, où il aura constamment sa table ouverte pour la commodité des voyageurs, qui seront servis de ce que les marchés fourniront de mieux. Ses Liqueurs seront des mieux choisies et de la meilleure qualité. Les personnes qui désireront visiter les Sources St. Léon, ou les belles promenades qui entourent les Trois-Rivieres, trouveront chez lui, à toute heure, des voitures prêtes aux plus bas prix.

Il informe aussi qu'il a une superbe Ecurie pour les chevaux, et de bonnes Remises pour les voitures.

J. H. LEBLANC.

Trois-Rivières, juillet 1847.

DR. REGNAULT,

A L'ENTRÉE DE LA RUE SANGUINET.—27 mai.

AVIS.

LA Société qui a existé entre ANTOINE MARION et MOISE PARISEAU a été dissoute de consentement mutuel. Le dit Antoine Marion est autorisé à retirer les crédits, et les débiteurs sont requis de venir payer immédiatement, sinon, ils seront poursuivis.

ANTOINE MARION.

Montréal, 28 juin 1847.

Dissolution de Société.

LA Société de A. D. SAUVAGEAU & CIE. ayant été dissoute de consentement mutuel le 8 du courant, par acte passé par J. BELLE, Ecr., Notaire, toutes personnes endettées envers la dite société sont priées de payer au soussigné qui demeure seul chargé des affaires.

T. DUFORT.

Montréal, 19 juillet 1847.

C. P. LEPROHON, LIBRAIRE.

Vient d'ouvrir un Magasin dans la rue St. Joseph, près de l'Eglise Paroissiale. Il aura toujours en main, toutes sortes de LIVRES d'écoles, de Prières et de Piété, des Jouets pour les enfans, &c. Il se chargera de tous ordres et commissions de libraire pour l'étranger.—17 mai

Gédéon Berthelet,

ARPENTEUR.
OFFICE DE M. MONTREUIL N. P.
Faubourg Québec, Pension Rue Dufresne.
COURANT STE. MARIE.

3 Juin.—tm.

On Demande

IMMEDIATEMENT pour la paroisse de St. PHILIPPE, UN INSTITUTEUR qualifié pour une Ecole Modèle, et TROIS autres INSTITUTEURS pour des Ecoles primaires. S'adresser à M. Proulx, curé du lieu, ou à M. Héroux, Secrétaire.—19 août.

On Demande

IMMEDIATEMENT à St. Constant, UN INSTITUTEUR capable de tenir une Ecole Modèle. S'adresser aux Commissaires ou au Curé du lieu.—18 août.

UN JEUNE HOMME qui écrit les deux langues et qui a déjà servi trois ans dans un magasin de détail, désirerait se procurer une place comme COMMIS. Il fournira de bonnes recommandations. S'adresser à Louis Brunel, au coin des rues Sanguinet et Ste. Catherine.

19 août—p

ON DEMANDE à St. Edouard, TROIS INSTITUTEURS, capables d'enseigner dans toutes les branches voulues par la loi dans les Ecoles Elémentaires. S'adresser au Soussigné,

FRANCOIS BARBEAU,
16 août—tip. Président.

AVIS.

UNE PERSONNE capable d'enseigner le Français, l'Anglais et l'Allemand grammaticalement, désire trouver quelques écoliers pour l'une ou l'autre des dites langues.—S'adresser au No. 41 rue St. Louis.—12 août.

Situation Demandée.

UN JEUNE HOMME d'une famille respectable, désirerait se placer dans une campagne de Montréal, comme INSTITUTEUR dans une Ecole Modèle. S'adresser à Y. B. C. D., franc de port, aux Trois-Rivières.

12 août 1847.

UNE FEMME qui jouit d'une excellente santé, veuve depuis quelques jours, désirerait se placer comme NOURRICE dans une maison, ou prendre chez elle un nourrisson.—12 août

UNE Personne qui a de l'expérience dans le commerce désirerait se placer comme COMMIS, (*Salesman*) dans un Magasin en Gros ou en Détail. S'adresser au Bureau de la Minerve.

24 mai.

UNE INSTITUTRICE qui a déjà enseigné pendant huit ans, qui peut fournir de bonnes recommandations, et qui peut enseigner le français et l'anglais grammaticalement, la peinture, le dessin, les ouvrages à aiguilles, &c. désirerait se procurer une place dans une campagne. Elle préférerait une école modele. Pour les conditions s'adresser au Bureau de la *Minerve*.—15 juil.

Avis aux Marchands.

UNE PERSONNE très capable dans la tenue des livres désire s'employer deux ou trois heures par jour dans une maison de commerce de cette ville, où elle s'occuperait des comptes.

S'adresser au Bureau de cette Feuille aux Initiales P. D.—16 juillet.

UNE PERSONNE de 30 à 40 ans, entendue et capable de veiller aux soins d'un ménage, trouverait de l'emploi dans une famille qui réside à la Campagne. S'adresser par lettre franche de port, au Bureau de la *Minerve*.—13 mai.

AVIS.

ON A BESOIN à St. Antoine de Chambly d'un Instituteur qualifié pour tenir l'école du village, et d'une Institutrice, aussi dûment qualifiée. S'adresser à Messire MICHEL CUSSON, Curé du lieu et Président de la Corporation.

Par ordre
V. GLADU, Sec. Très.

22 juil.

ON A BESOIN immédiatement à ST CYPRIEN de plusieurs Instituteurs et Institutrices recommandés. — S'adresser au secrétaire trésorier du lieu.—5 juil.

Décoration d'Appartement

A LA MODE DE
PARIS ET DE LONDRES,
M. GAUTIER

DECORATEUR Français, ou Colleur de Papier Tapisserie, vient de se fixer à Montréal et offre ses services au public. Elevé dans un établissement de décoration du meilleur goût, il a l'espoir de donner pleine satisfaction.

Pour renseignement, s'adresser No. 22, rue du Collège,—8 juil.

Bottes et Souliers.

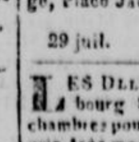

Le Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers comme cordonniers et qu'il aura toujours à vendre un bel assortiment des meilleures BOTTES et des meilleurs SOULIERS, à des prix raisonnables, à l'enseigne de la Botte Rouge, Place Jacques Cartier.

T. CADOTTE.

29 juil.

LES DLLES. AMESS, Grande rue du faubourg St. Laurent, ont encore quelques chambres pour loger quelques pensionnaires à des prix très modérés.—10 mai.

COLLEGE JOLIETTE.

CE BEL ETABLISSEMENT fondé à l'Industrie par la libéralité de l'Honorable B. JOLIETTE, est maintenant placé sous la direction des clercs de St. Viateur. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit :

1ere Année.

Eléments de la Grammaire Française et de la Grammaire Anglaise.
Arithmétique.
Histoire Sainte et cours religieux.
Premières notions de Géographie.
Histoire ancienne. (en anglais)

2me Année.

Syntaxe des deux langues.
Histoire du Canada.
Arithmétique et premières notions d'Algèbre de Géométrie et du dessin linéaire.
Géographie.
Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.
Style épistolaire et composition dans les deux langues.
Histoire Romaine, (en Anglais)
Tenue des livres.

3me Année.

Les principes de la Littérature. (Belles Lettres)
Algèbre et Géométrie.
Rhétorique.
Etude de la Constitution du Pays.
Histoire de France par la méthode analytique.
Histoire d'Angleterre (en anglais) avec notes.
Composition et discours en anglais et en français.

4me Année.

Physique, Chimie appliquée aux arts, etc.
Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.
Astronomie.
Compositions Anglaises et Françaises.

5me Année.

Logique, Métaphysique, Morale.
Architecture et économie politique.
Compositions et discours dans les deux langues.

Les Elèves qui, ayant suivi ce cours, désireraient étudier le latin, trouveront, dans le même établissement, des professeurs qui en donneront des leçons à la suite du présent cours. La musique et le dessin seront enseignés régulièrement, chaque année, à tous ceux qui ayant une disposition naturelle pour ces arts d'agrément, voudront les apprendre. Il sera laissé à l'usage des élèves une Bibliothèque choisie sous tous les rapports ; et un compte exact sera donné du profit qu'on aura fait de la lecture ; des prix seront donnés aux meilleurs narrateurs. Des examens publics auront lieu à différentes époques de l'année, et une distribution solennelle de prix précédera les vacances.

La rentrée des élèves est fixée au 8 Septembre prochain.

CONDITIONS :

Enseignement et logement $12 par an, payable d'avance.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'établissement.

REV. ANT. THIBAUDIER, Directeur.
REV. F. L. LAHAYE, Sous-Directeur.
M. E. CHAMPAGNEUR, M. N.
M. A. FAYARD, } Catéchistes prof.
M. L. CHRETIEN, }
M. W. SHEPHERD, Cat. Mineur.

19 août.

Prix modéré. Qualité Supérieure

M. Brideron, de Paris.

99, rue St. Dominique, marché St. Laurent,

1o FOURRURES ET PELLETERIES, gants, mitaines, etc., vendus avec garantie contre les mites et la teigne.

2o Cirage français pour l'entretien et la conservation des harnais et chaussures.

3o Liqueurs françaises dites de tempérance, sirop, de citron&c.

M. BRIDERON, a acquis à Paris, par une longue expérience une connaissance spéciale des meilleurs procédés chimiques à employer pour la préparation des cuirs et fourrures, il a appliqué avec succès la méthode par lui adoptée, depuis qu'il habite Montréal, toutes les personnes qui l'ont honoré de leur confiance, ont pu reconnaitre la bonne qualité des différents articles par lui vendus.

Montréal, 2 aout.

VOUTE

POUR Emmaganiser les grains ou les marchandises dans une voute de première classe près du quai. C. R. RADENHURST.

Montréal, 2 août. 32 St François-Xavier

SEL.

En Magasin et attendu :—
10,000 MINOTS SEL de Liverpool,
1000 barils et sacs do do.
1000 SEL FIN do

C. R. RADENHURST,
2 août. 32, rue St François-Xavier.

Aux Médecins.

ON a trouvé près de Lachenaie, il y a environ deux semaines, un PORTEFEUILLE contenant des INSTRUMENS de CHIRURGIE. S'adresser au Dr. WOLFRED NELSON, coin des rues St. Jacques et St. Laurent.

19 juil.

Société d'Agriculture DU DISTRICT DE MONTREAL.

D'après les dispositions de l'Acte du Parlement, l'EXHIBITION pour le DISTRICT de MONTREAL, aura lieu au Village de DURHAM, Comté de Beauharnois, JEUDI, le SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à NEUF heures du matin, lieu où les prix suivants seront offerts :—

CHEVAUX.

	£	s.	d
1 Classe--Pour le meilleur Etalon de trait tenu pour l'usage dans le District depuis six mois	6	5	0
Pour 2me do do do	5	15	0
Pour 3me do do do	5	5	0
Pour 4me do do do	4	15	0
Pour 5me do do do	4	5	0
Pour 6me do do do	3	15	0
2me classe—Pour le meilleur Etalon de selle	6	5	0
Pour 2me do do do	5	15	0
Pour 3me do do do	5	5	0
Pour 4me do do do	4	15	
3me Classe--Pour la meilleure Jument de trait de race	4	10	0
Pour 2me do do	4	0	0
Pour 3me do do	3	10	0
Pour 4me do do	3	0	0
Pour 5me do do	2	10	0
Pour 6me do do	2	0	0
4me classe—Pour la meilleure Jument de race pour la selle	4	10	0
Pour 2me do do	4	0	0
Pour 3me do do	3	10	0
Pour 4me do do	3	0	0
5me classe—Pour le meilleur Poulain de deux ans	2	5	0
Pour 2me do do	2	0	0
Pour 3me do do	1	10	0
Pour 4me do do	1	0	0
6me classe—Pour la meilleure Pouliche de deux ans	2	5	0
Pour 2me do do	2	0	0
Pour 3me do do	1	10	0
Pour 4me do do	1	0	0

BESTIAUX.

	£	s.	d
7me classe—Pour le meilleur Taureau, tenu pour l'usage dans le district pour 6 mois	6	0	0
Pour 2me do do do	5	10	0
Pour 3me do do do	5	0	0
Pour 4me do do do	4	10	0
Pour 5me do do do	4	0	0
Pour 6me do do do	3	10	0
8me classe—Pour le meilleur Bœuf	5	0	0
Pour 2me do do	4	10	0
Pour 3me do do	4	0	0
Pour 4me do do	3	10	0
9me classe—Pour la meilleure Vache à lait	4	10	0
Pour 2me do do	4	0	0
Pour 3me do do	3	10	0
Pour 4me do do	3	0	0
Pour 5me do do	2	10	0
Pour 6me do do	2	0	0
10me classe—Pour les deux meilleures Génisses de 2 ans	3	0	0
Pour 2me do do	2	10	0
Pour 3me do do	2	5	0
Pour 4me do do	2	0	0
Pour 5me do do	1	15	0
Pour 6me do do	1	10	0
11me classe—Pour les deux meilleures Génisses de 1 an	3	0	0
Pour 2me do do	2	10	0
Pour 3me do do	2	5	0
Pour 4me do do	2	0	0
12me classe—Pour la meilleure paire de Bœufs de trait	3	0	0
Pour 2me do do	2	10	0
Pour 3me do do	2	0	0

MOUTONS.

	£	s.	d
13me classe—Pour le meilleur Bélier une fois tondu	3	15	0
Pour 2me do do	3	5	0
Pour 3me do do	2	15	0
Pour 4me do do	2	5	0
Pour 5me do do	1	15	0
Pour 6me do do	1	5	0
14me classe—Pour le meilleur Bélier tondu deux fois	3	15	0
Pour 2me do do	3	5	0
Pour 3me do do	2	15	0
Pour 4me do do	2	5	0
Pour 5me do do	1	15	0
Pour 6me do do	1	5	0
15me classe—Pour les trois meilleures brebis tondues une fois	3	15	0
Pour 2me do do	3	5	0
Pour 3me do do	2	15	0
Pour 4me do do	2	5	0
Pour 5me do do	1	15	0
Pour 6me do do	1	5	0
16me classe—Pour les trois meilleures brebis tondues deux fois	3	15	0
Pour 2me do do	3	5	0
Pour 3me do do	2	15	0
Pour 4me do do	2	5	0
Pour 5me do do	1	15	0
Pour 6me do do	1	5	0

COCHONS.

	£	s.	d
17me classe—Pour le meilleur Cochon entier de six mois et au-dessous de douze mois	3	0	0
Pour 2me do do	2	10	0
Pour 3me do do	2	0	0
18me classe—Pour le meilleur Verrat d'un an et au-dessus	3	0	0
Pour 2me do do	2	10	0
Pour 3me do do	2	0	0
19me classe—Pour la meilleure Truie	3	0	0
Pour 2me do do	2	10	0
Pour 3me do do	2	0	0

PRODUITS DE LAITERIE.

	£	s.	d
20me classe.—Pour les deux meilleurs fromages, ne pesant pas moins de 13 lbs chacun	2	0	0
Pour 2me do do	1	15	0
Pour 3me do do	1	10	0
Pour 4me do do	1	5	0
Pour 5me do do	1	0	0
21me classe.—Pour les meilleures tinettes de beurre ne contenant pas moins de 56lbs fait un mois avant l'exhibition	2	10	0
Pour 2me do do	2	5	0
Pour 3me do do	1	15	0
Pour 4me do do	1	10	0
Pour 5me do do	1	5	0

MANUFACTURES.

	£	s.	d
22me classe.—Pour la meilleure pièce d'étoffe du pays, pas moins de 20 verges	2	10	0
Pour 2me do do	2	0	0
Pour 3me do do	1	10	0
Pour 4me do do	1	0	0

OUTILS ET MACHINES PERFECTIONNE'S

	£	s.	d
23me classe—Pour instruments et machines les mieux perfectionnés. Cette somme doit être donnée en prix n'excédant pas £2 chacun, pour un instrument ou machine d'agriculture d'une qualité perfectionnée, devant avoir un meilleur effet que ceux dont on a fait usage jusqu'ici.	10	0	0

MACHINES.

	£	s.	d
24me classe—Pour les meilleures Machines Portatives pour battre les grains, construites sur les meilleurs principes et opérant à la satisfaction des juges nommés pour cet objet	5	0	0

REGLES POUR GUIDER LES COMPETITEURS.

Personne ne pourra entrer en compétition sans être membre de la Société d'Agriculture du Comté où il réside.

Tous les animaux (excepté les animaux mâles importés) doivent être possédés et tenus dans le district six mois avant l'exhibition.

Personne ne pourra recevoir plus qu'un prix dans la même classe.

Les juges doivent refuser de donner des prix quand l'animal ou l'article entré en compétition ne le mérite pas.

Tous les animaux exhibés doivent être marqués et numérotés et payer 1s 3d pour l'entrée.

Tous les compétiteurs pour les bœufs de travail doivent les montrer sous le joug, et les bœufs doivent être attachés par une chaine ou corde convenable.

Les compétiteurs à prix quelconque doivent donner leurs noms et le lieu de leur résidence, avec une description de l'animal ou article à exhiber laissée par écrit chez le secrétaire à sa demeure ou à l'hôtel de Mr. Fachern, à Durham, à six heures dans l'après-midi du jour qui précède l'exhibition.

Quand il s'élève des doutes, le comité de direction doit décider.

N. B. On fournira des lieux convenables pour les différentes classes d'animaux à exhiber.

Par ordre
R. H. NORVAL,
Secrétaire.

Beauharnois, Août 1847.—23—uci.

N. B.—Le grand Marché Annuel pour la vente des animaux gras se tiendra à Durham, le lendemain de l'exhibition du district.

Mélanges Littéraires.

LE FILS DU DELATEUR.

Episode de la Restauration de Charles II.

VII.

Lucy Graham à Georges Stanne.

J'AI tout deviné, vous m'aimez et jamais vous n'avez osé me le dire. Oh ! je m'en veux de ne vous avoir pas compris plus tôt. Imprudente que j'étais, je vous tendais la main et vous encourageais sans le vouloir, sans m'en douter même, à me suivre, à me servir, à m'aimer. Aussi, loin de vous adresser un reproche, je vous plains, Georges car vous n'êtes point coupable, et tous les torts sont de mon côté. Ne considérez donc cette lettre que comme une explication qui m'est aussi nécessaire qu'à vous. C'est une confession sincère. Ecoutez-la et jugez-moi.

« Oui, Georges, je vous le répète, parce que je ne sais pas mentir, j'aime Horace et suis aimée de lui. Notre union a été le rêve de notre jeunesse, et notre séparation serait pour nous sans doute une douleur cruelle, car cette longue espérance, en s'identifiant avec nous-mêmes, a jeté dans nos âmes, sinon les vives ardeurs de la passion, du moins la sécurité douce d'un bonheur anticipé. Cependant, je ne veux pas vous le cacher non plus, mon cœur, depuis que je vous connais, s'est partagé entre vous deux. Horace a sur moi des droits plus tendres et plus anciens que vous : et vous en avez d'aussi sacrés que lui.

« En effet, qui donc nous a préservé d'une perte certaine à notre arrivée en Ecosse ? Qui donc était toujours là quand le danger nous menaçait, et s'est interposé sans cesse entre nous et nos ennemis ? Qui donc aujourd'hui souffre pour nous sans se plaindre des remords dévorants d'un parricide ? A qui devons-nous la vie, à qui devons nous le bonheur ? O Georges ! cette dette est énorme, et quel que soit le prix que vous mettiez à votre dévouement, nous serons prêts à l'acquitter. Un mot m'a révélé vos souffrances. Vous êtes malheureux parce que j'en aime un autre. Vous êtes si malheureux que vous avez cherché la mort dans un duel inégal. Que voulez-vous en récompense de tant d'abnégation ? Est-ce le titre de fils et d'époux ? Ni moi ni mon père n'avons le droit de vous le refuser. Si donc j'ai bien compris vos souhaits, venez. Mon père vous ouvrira ses bras. Sir Horace, à ma prière, sacrifiera ses droits aux vôtres. Quant à moi, si mon amitié ne se change pas en amour, elle en aura du moins tous les dehors, elle en accomplira tous les devoirs. Mais après avoir cédé à la surprise que vous causera sans doute cette déclaration, après vous être réjoui de la perspective assurée d'un bonheur que vous n'espériez qu'en tremblant, ne songerez-vous pas un peu, monsieur Georges, à ceux que ce bonheur froissera et dont l'infortune sera votre ouvrage ? Je ne vous parle point de sir Horace : ce serait en appeler de votre amour à votre générosité ; il ne m'appartient pas de vous soumettre à cette épreuve qui ressemblerait trop à un piège. Je ne vous parle point de moi ; ce serait donner à une action toute naturelle l'apparence d'un sacrifice. Je veux vous parler de ceux que vous avez laissés à Stone-Byres et auxquels vous êtes lié par l'habitude, par le souvenir, par le serment peut-être,—oui,—par le serment. Réfléchissez bien à cela, car il ne suffit pas d'être heureux, il faut se garder aussi d'être cruel ; et lorsque la bonté divine nous permet de quitter le désert aride pour entrer sous les ombrages d'un sentier fleuri, il ne faut jamais oublier, Georges, de jeter derrière nous le regard, pour être bien sûrs que nous ne laissons pas sur le sable ardent, agenouillée, levant les bras au ciel et criant vers nous, quelque pauvre créature qui avait attaché sa vie à la nôtre, et dont le cri d'angoisse n'est souvent que l'écho d'un serment trahi.

« Si vous ne me comprenez pas, monsieur Georges, ouvrez le billet que contient ma lettre, et vous allez me comprendre. Ce billet vient de Stone-Byres : il est signé du vieux John Care ; il y est question d'Annah. Lisez. Deux avenirs vous attendent. Deux bonheurs vous sont offerts. Choisissez."

VIII.

Georges Stanne à Lucy Graham.

"J'ai interrogé mon amour : il m'a dit de rester ; ma raison : elle ne m'a pas répondu ; Dieu : il m'ordonne de partir.

" Je pars.

" Le bonheur que vous m'offrez [illegible] me rend pas aveugle ; vous aimez sir Hor[illegible]. Il ne me rend point cruel ; je vais retrouver Annah.

" Hélas ! il me faut bien de la force pour vous fuir au moment où vous m'appelez. Mais je sens que mon salut et le vôtre sont là. Il me semble que si j'acceptais ce dévouement sublime, j'aurais honte de moi-même et des droits qui me l'auraient valu. Soyez heureuse, miss Lucy. L'idée de votre bonheur me consolera dans ma retraite. D'ailleurs je ne partirai pas sans avoir un souvenir de vous. J'ai votre lettre. Elle m'a révélé la beauté de votre âme, elle m'élève jusqu'à vous ; je la relirai avec orgueil. Adieu."

IX.

Le Retour.

Georges savait que lord Graham était matinal : il le vint trouver avant que personne fût levé dans l'hôtel. Ce comte crut qu'il s'agissait de quelque affaire pressée, et l'air troublé de Georges le confirma dans cette opinion.

—Qu'y a-t-il ? demanda-t-il tout inquiet.

—Rien qui doive vous alarmer, répondit Georges. Je pars à l'instant, et je viens vous faire mes adieux.

—Vous partez ! vous Georges ! mais vous n'y songez pas ! Partir au moment où vous allez recevoir le prix de vos services, mais cela n'est pas possible.

—Cela est indispensable, milord ; dans une heure, je serai loin d'Edimbourg.

—Dans une heure ! cette précipitation doit avoir une cause, et cette cause, j'ai le droit de la connaître. Voyons, Georges, ai-je quelque tort envers vous ? quelqu'un ici a-t-il encouru vos reproches ?

—Personne, dit Georges avec vivacité,—personne ! et vous moins que tout autre, milord.

—A la bonne heure ! dit lord Graham en lui serrant affectueusement la main, car je vous aimais comme un fils et je vous eusse toujours traité comme tel. Depuis mon arrivée à Edimbourg, tous mes vœux, tous mes efforts, toutes mes démarches ont été pour vous. Je ne vous avertissais de rien, parce que je me faisais une joie de vous surprendre. Je dois bientôt me rendre à la cour de Charles, vous le savez ; mais ce que vous ne savez pas, c'est que je n'y serais point allé sans vous : c'était ma condition première ; lord Clarendon avait tout accepté.. Et vous partiriez, lorsque tout vous réussit, lorsque mon amitié vient d'assurer votre avenir !

—Je partirai, murmura Georges.

—Et vous me refusez toute explication ?

—Cette explication vous est due, milord ; mais c'est miss Lucy, votre fille, qui vous la donnera..

Une heure après cette entrevue, Georges quitta Edimbourg avec moins de regret peut-être qu'il ne s'y était attendu. La tendre franchise de Lucy l'avait rappelé à lui-même ; il commençait à lire plus clairement dans son cœur. Il lui sembla que, comme l'exilé qui retourne au foyer de ses frères, il respirait avec plus de liberté. Puis, à mesure qu'il s'éloignait, il sentait se calmer sa fièvre d'ambition et d'amour. A mesure que les clochers de la ville mouraient dans le brouillard, et que la chaîne des rocs surgissait à l'horizon, l'image de Lucy disparaissait derrière celle d'Annah.

Il arriva à Lanark à la nuit tombante ; il voulut y prendre quelque repos ; mais l'impatience déchirait si cruellement son cœur, qu'il lui fut impossible de fermer l'œil. Ses veines se gonflaient, son sang circulait avec peine, son insomnie avait tous les caractères de la fièvre. Enfin le jour parut ; il cessa de souffrir. A cinq heures du matin, il sortit de Lanark et salua bientôt, avec une joie d'enfant, l'admirable route de Stone-Byres ; il revoyait cette terre fleurie de souvenirs, ces montagnes qui retentissaient encore de ses prières, et tous ses maux s'étaient noyés dans une précoce réalisation de ses nouvelles espérances. Quand il aperçut de loin les flocons bleus de fumée qui voltigeaient sur les toits de Stone Byres, il commença à ralentir son pas ; c'était déjà un si grand bonheur, qu'il lui faisait attendre l'autre avec plus de résignation. La colline où il avait tant de fois rencontré Annah se dressait à un mille environ, comme une haute charmille, avec ses longs peupliers qui se balançaient au vent et se miraient dans la Clyde, et lui envoyaient déjà de douces et mystérieuses paroles que nul n'entendait et ne pouvait entendre, et qu'il recueillait silencieusement dans son âme. Pour lui, la nature semblait, à cette heure chérie, avoir revêtu une robe splendide et étoilée : tout à ses yeux était joie, bonheur, enchantement. La féerie était partout, dans le sifflement des mélèzes, dans l'ondulation de la plaine, dans le gazouillement des oiseaux, et il croyait déjà voir, sur le flanc de la montagne, Annah, assise sur l'herbe, rêveuse et mélancolique, comme le jour où, pour la première fois, il s'était rendu avec son père au château de Loch-Tall.

Il n'en était rien cependant. La place où Annah venait souvent s'asseoir était triste et déserte. Georges eut un pressentiment dont il ne voulut pas se rendre compte. Il continua sa route en rêvant, et se prit à suivre d'un œil insouciant les capricieuses figures que décrivaient les nuages en se brisant sur les montagnes. La matinée, qui avait commencé si sereine et si étincelante, s'obscurcissait de voiles grisâtres, et déjà les lointains échos apportaient à l'oreille de Georges les premiers grondements du tonnerre, ce bruit le tira de sa préoccupation, il doubla le pas, et reconnut bientôt la cascade de Stone-Byres : cette vue ranima son courage ; il se rapprocha ses vaines forces et parvint gaîment jusqu'au village.

Il allait se précipiter dans le fond du logis où était sans doute Annah, lorsqu'une main se cramponna à son bras et l'empêcha d'aller plus loin. Georges se retourna. Il vit un vieillard qui se dirigeait vers la cheminée et lui faisait signe de le suivre.

C'était John Care.

Le vieillard s'assit. Georges prit place auprès de lui et entendit sortir de sa poitrine cassée ces mots terribles :

—Georges, vous arrivez à propos, car Annah va mourir.

Georges, accablé, anéanti ne put prononcer une syllabe. Seulement, d'un geste interrogateur, il désigna la chambre voisine.

—Oui dit le vieillard, elle est là. Elle dort.

—Oh ! c'est affreux, s'écria Georges. Mais non ! C'est impossible... Elle est malade, mais elle peut guérir, n'est-ce pas ?—Le médecin...

—L'a abandonnée, monsieur Georges. D'ailleurs allez vous allez la voir.. Oh ! vous avez bien fait, je crois, d'arriver aujourd'hui...

Georges suivit en silence le vieux Care. Un brouillard glacé voilait ses yeux, et de violentes douleurs alourdissaient sa tête. Tout à coup les rideaux s'entr'ouvrirent il vit Annah.

La souffrance avait creusé ses tempes et parsemé de taches bleuâtres les roses pures de ses joues. Elle avait horriblement maigri. Ses soupirs étaient rapides et saccadés. On eût dit qu'à chaque effort qu'elle faisait pour respirer, une parcelle de vie s'exhalait de ses poumons. Pourtant elle était toujours belle. Le peintre le plus habile n'eût rien imaginé de plus céleste, de plus poétique que la tête blanche et inanimée d'Annah, pendant cette muette agonie. On voyait les ailes impitoyables de la mort planer sur ce front virginal, et ce front était calme et serein, et elle souriait en mourant.

—Georges... Georges ! murmura-t-elle.

A ce mot, le vieillard se leva et dit à voix basse :

—Le médecin n'a jamais pu dire de quoi mourait notre Annah ! Mais je le sais, moi.

—Vous le savez ? fit Georges en pâlissant.

—Oui... et vous aussi... n'est-il pas vrai ? Oh ! on ne s'en va pas si jeune à propos de rien, voyez-vous... La pauvre enfant, on l'a tuée, et c'est vous, Georges, c'est vous...

—Grâce, John, grâce ! s'écria Georges, et laissez moi prier l'ange mourant de me pardonner mon crime ! Oh ! mes remords l'ont déjà bien vengée ! ! !

Il se jeta à deux genoux et mouilla de larmes amères le chevet de la malade. Tantôt il semblait implorer Dieu, tantôt il s'adressait à elle et cherchait à attirer son regard. Il parla longtemps sans qu'elle parût le comprendre. Mais peu à peu ses yeux se rouvrirent, et elle eut l'air, en le regardant, de vouloir se rappeler ses traits et de chercher ce souvenir dans les déchirantes évocations d'une époque déjà éloignée. Enfin, sa bouche voulut sourire : elle fit un mouvement plein d'une joie naïve et enfantine, comme une personne qui se rappelle un événement et un nom qu'elle avait oubliés, et elle s'écria en lui saisissant le bras :

—Oui ! c'est bien cela !...c'est Georges !

Georges se couvrit la figure de ses deux mains.

—Pourquoi pleures-tu, mon ami ? Est-ce que tu ne m'aimes pas, est-ce que je ne t'aime pas ? Est-ce que nous ne sommes point heureux ? Tu ne sais pas, j'ai fait bien des rêves depuis que tu es parti...tous mauvais...tous affreux ! Tous me disaient que tu ne reviendrais plus et que tu étais mort.. Oh ! tu n'as pas idée de de ce supplice !...Mais ils ont menti et tu es revenu...On a cru dans le village que j'étais malade, tandis que je n'étais que triste, et on m'a mise dans ce lit malgré moi...Mais à présent je vais me lever, n'est-ce pas, Georges ? et nous irons ensemble voir les rayons du soleil se jouer dans les cascades de la Clyde...C'est avec toi que je veux revoir mes torrents, mes forêts, mes vallées !... Dis-moi ?..Peu des neiges doit tomber du haut des rocs avec un bruit sublime...le feuillage se renouvelle de toutes parts, n'est-ce pas ? Oh ! je veux revoir tout cela...Aide-moi donc à me lever, Georges...et une fois dans la campagne, je me sentirai forte et guérie... Alors tu ne me quitteras plus, tu me suivras, ou plutôt je te suivrai partout...partout, entends-tu, Georges, excepté du côté de Loch-Tall...

—Tu m'aimes donc, s'écria Georges en collant ses lèvres sur la main pâle d'Annah, tu m'aimes donc toujours ?

—Je t'aime,

Elle murmura ce mot bien bas, d'une voix qui n'était plus de ce monde, et qui s'adressait au cœur plutôt qu'à l'oreille.

Alors, il se fit un silence morne et glacé. Annah, pendant cet instant d'exaltation et de surexcitation fébrile, avait visiblement perdu le peu de forces qu'un long repos lui avait conservées. Ses doigts pressèrent ceux de Georges comme par une contraction nerveuse, et ses lèvres, redevenues muettes, perdirent tout à coup l'éclat fugitif dont un éclair de joie les avait inondées en passant. La pauvre jeune fille puisait la science du bonheur à la source d'une souffrance horrible dont l'étreinte cruelle l'étouffait. Son âme avait trouvé, dans les tortures d'une maladie de corps, une complète initiation aux secrets de l'amour. Succomberait-elle sous le poids de cette révélation, ou se relèverait-elle après la lutte ? Elle était bien près de la mort, mais Georges était là ; elle avait senti sa main réchauffer la sienne, son haleine avait caressé son front.. en fallait-il davantage pour rallumer cette flamme qui s'éteignait, pour rendre à la terre cette vie que le désespoir donnait au ciel ?

Cependant, la nuit fut agitée. C'était une succession continuelle et régulière de bons et de mauvais moments, de sursauts impétueux et de calme sans sommeil. Vers le point du jour, elle se leva sur son séant, parut ressaisir un peu de sa raison, et récita une prière à haute voix. John Care, qui dormait, ne l'entendit point. Mais Georges s'élança vers elle. Il allait parler, quand le médecin entra. Georges réveilla John Care, et tous deux regardèrent Ellies de ce regard attentif et inquiet qui demande une réponse favorable et redoute une sentence de mort. Sir Ellies se tint longtemps devant le lit d'Annah, consultant le mouvement du pouls, écoutant les battements du cœur et calculant la vitesse de la respiration. Il fut sur le point de parler, mais il s'arrêta en homme indécis qui ne veut prononcer qu'à coup sûr. Chacun respecta son recueillement en gardant un profond silence. Enfin, il lâcha le b[illegible] d'Annah, resta quelques minutes absorbé dans une austère réflection, puis se tourna vers John Care.

—Rassurez-vous, lui dit-il, elle vivra.

(La fin au No. prochain.)

FAITS DIVERS.

Mouvements libéraux dans les deux-Siciles.—A Naples et en Sicile, les populations réclament des institutions politiques et leurs anciennes franchises. Le roi de Naples a été sifflé à Messine. La plus vive agitation règne dans tous le pays.—Les bandes armées de Calabrais ne font que croître, malgré l'arrivée d'un nouveau renfort de deux cents chasseurs. Elles détruisent les propriétés, menacent les personnes, et sèment partout la terreur et la consternation. Le gouverneur de Cozenza, manquant de forces suffisantes pour réprimer ces désordres, a demandé des renforts aux provinces limitrophes. Déjà quelques corps de troupes sont partis de Naples, de Reggio et de Catanzaro pour la province de Cozenza.

Graves excès en Italie.—Le 5 juillet, à Lucques, un groupe d'enfants s'amusait à donner un charivari à une jeune veuve remariée. Une troupe de soldats fond sur le rassemblement le sabre à la main. Les carabiniers se répandent ensuite dans la ville en furieux, sabrant tout ce qu'ils rencontrent. Un d'eux entre même tout à cheval dans un café, faisant le moulinet avec son arme et menaçant d'en frapper celui des habitués qui ferait un pas. Ils se ruèrent ensuite à coups de sabre sur un rassemblement inoffensif occupé à regarder une lanterne magique, et blessèrent un grand nombre de citoyens. La foule, effrayée, se jeta dans les boutiques ; mais la troupe y entrait, poursuivait les fugitifs et les ramenait dans la rue où ils rencontraient les carabiniers à cheval qui les frappaient sans merci.

A Parme plus de 80 personnes, au nombre desquelles se trouvaient six ecclésiastiques, ont été blessées par la soldatesque. Une jeune fille de dix ans, qui portait son petit frère, à reçu, en fuyant un coup de baïonnette dans l'épaule. Un autre petite fille encore plus jeune, qui passait avec son père, a reçu un coup de sabre sur la tête, et si son père ne l'avait pas jetée à terre elle aurait eu le *crâne brisé*. Deux présidents ont reçu des coups de sabre. M. Bagasta a été *cloué* littéralement contre un mur à coups de baïonnettes.

Des collisions non moins graves et dans des circonstances analogues ont eu lieu à Sienne entre les étudiants, le peuple et la gendarmerie.

Canons Américains en Chine.—La *Presse* du 8 juillet dit que parmi les canons encloués par les Anglais après la capture des forts sur la rivière de Canton, il s'en trouvait une grande quantité sortis des fonderies des Etats-Unis.

Le gouverneur de Canton ne manqua pas d'en faire de sanglants reproches au ministre américain M. Everett, qui lui répondit que ces canons se trouvaient là par suite de transactions commerciales auxquelles son gouvernement n'avait pris aucune part ; et que même en supposant qu'il en eut été autrement, les Anglais avaient trop souvent fourni des armes et des munitions de guerre aux insurgés de tous pays, pour avoir le droit de se plaindre de ce que les Etats-Unis auraient vendu aux Chinois des canons destinés à défendre leur indépendance.—Ce te réponse ferme appuyée de citations historiques irréfragables, humiliant l'orgueil britannique, augmenta le respect des Chinois pour les Américains.

Nécrologie.—Le 18 du mois dernier est mort, à Batignolles-Monceaux, le général Brou de Bailly, le dernier survivant des généraux de l'armée d'Egypte.

En tête des personnes qui ont accompagné son cercueil, marchait M. le consul de France à Nice. On assure que pendant la terreur Sergent-Marceau lui avait sauvé la vie.

—On lit dans un journal français du 29 juillet : On a affiché ce matin, à la mairie du 3e arrondissement, les publications préalables aux mariages d'Achille Bourbon et de Louis d'Orléans, le premier avec une demoiselle Pierre Potel, le second avec une demoiselle Guénot, modiste. Il va sans dire que les deux futurs ne sont pas membres de la famille royale, que l'on sache, du moins."

LA MINERVE.

Lundi Soir, 30 Aout 1847.

CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL A PORTLAND.

Nous avons différé jusqu'à ce jour d'accuser réception de la lettre de M. Galt, un des directeurs de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent à l'Atlantique, parce que nous voulions donner à nos lecteurs une traduction de ce précieux document, qui fait voir évidemment l'importance qu'il y a pour nous, de donner au commerce des états de l'ouest, un débouché aussi facile et même plus facile que les voies ouvertes par New-York et Boston; et ce débouché facile n'est pas possible ailleurs que par le chemin de fer entre Montréal et Portland, la voie du St. Laurent étant impraticable la plus grande partie de l'année. On verra dans cette lettre la valeur actuelle du commerce de l'ouest, et ses avantages incalculables pour l'avenir. On verra le prix, que les villes américaines New-York et Boston, attachent à ce commerce et le profit immense qu'elles en ont retiré depuis qu'elles ont établi des communications avec ces fertiles contrées; on verra démontrés les avantages qu'auront les producteurs de l'ouest à se servir de la route de Montréal à Portland préférablement à celles de New-York et Boston, tant pour le prix que pour la facilité des transports, on y verra aussi les avantages incalculables que peuvent raisonnablement espérer les actionnaires de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent. Il ne faut donc pas épargner les capitaux, lorsqu'il peut en revenir un bien immense pour les capitalistes et une grande amélioration dans le commerce de notre colonie. Suivons l'exemple de nos habiles voisins des Etats, ce sont des modèles en fait de spéculation de cette nature. Ils n'épargnent rien et leur commerce est des plus prospères. Actuellement 3,000 hommes sont employés à la construction d'une ligne de 170 lieues entre New-York et l'Erié, et tout cela dans le dessein d'entraîner le commerce de l'ouest de leur côté parce qu'ils en connaissent l'importance. Toutes les branches de railroad des Etats-Unis mises bout à bout donneraient maintenant plus de 3,000 lieues d'étendue, dont on estime les frais de construction à 500,000,000 de francs. C'est un énorme capital qui donne aujourd'hui de bons intérêts. Nous devons dire, d'après un renseignement que nous avons sous les yeux, que c'est un champ ensemencé, mais dont on ignore la récolte. Ce qu'il y a de certain, de positif, c'est que dès à présent, le public en retire d'immenses bénéfices, incalculables dans leur appréciation, et que le revenu public devra y trouver aussi très-prochainement son compte. En effet les statistiques nous prouvent que les revenus doublent généralement pendant 15 ans. Dans l'état du Massachusetts, le revenu moyen des différentes branches de railroad est de $7\frac{11}{100}$ par cent et dans l'état de New-York, il ne donne pas moins de 10 par cent. Il y a certaines branches qui donnent jusqu'à 14 par cent. Voilà les profits immenses que les propriétaires de la ligne de Montréal à Portland, peuvent espérer par la suite sans compter l'aisance que ce moyen facile de transport répand parmi les populations. Rien ne promettant pour nous que le commerce de l'ouest, il faut tout faire pour l'entraîner de notre côté, sans cela le nôtre n'est plus rien, la prospérité de nos villes disparaît.

LETTRE AU PRÉSIDENT ET AU VICE PRÉSIDENT
De l'Association coloniale de l'Amérique du Nord.

James Dowie, ecr., président,
Robert Harrisson, ecr., vice-pré.

Messieurs,—Les propriétaires du *Railway* du St. Laurent à l'Atlantique, ayant décidé d'en avancer immédiatement la construction, et les opérations étant commencées sur une grande partie de son étendue, il doit être intéressant pour ceux qui sont attachés au commerce du Canada, de voir les causes qui ont engagé à faire cette entreprise ouvrage d'une si grande importance pour la colonie. Jusqu'à présent, pour le commerce du Canada, on s'est servi exclusivement de la voie du St. Laurent, cette route étant interrompue pendant l'hiver a dû entraver l'œuvre du commerce et le soumettre à des charges plus onéreuses par rapport au fret et assurance. Ces désavantages étaient, encore tout récemment, rendus moins onéreux par la préférence qu'on donnait sur les marchés anglais aux marchandises du Canada. Maintenant, cependant, que cette préférence a été détruite en grande partie, c'est un sujet digne de considération sérieuse, si le transport des marchandises du Canada doit se faire par la voie du St. Laurent ou par la voie établie entre Boston ou New-York.

La question peut devenir une simple question de prix, et à moins qu'on démontre que les produits du Canada peuvent être transportés en Angleterre à moindres frais par la voie de Montréal que par New-York ou Boston, il faudra convenir que le commerce colonial doit se faire par les canaux américains.

Sous l'impression que la protection accordée à l'industrie coloniale serait continuée, le Canada a encouru de grandes dépenses pour former une ligne de vaisseaux pour les canaux qui réunissent les eaux navigables du St. Laurent aux lacs Ontario et Erié. Ces canaux sont faits pour donner passage à des vaisseaux tirant neuf pieds d'eau, capable de porter 3,500 barils de fleur, ils sont une voie aussi avantageuse que les canaux de l'Erié et d'Oswego qui conduisent à Albany, de là à New-York, et qui peuvent donner passage à des barques portant seulement 700 barils de fleur.

Voici un tableau comparatif du prix du fret par les différentes voies qui mènent à Boston, à New-York et Montréal. On verra qu'en soumettant ce tableau, on a intention de comparer les avantages de la route de Montréal avec celle d'Oswego qui est regardée comme la plus avantageuse pour New-York et Boston.

	s.	d.
De Cleveland à Oswego, le prix moyen du transport d'un baril de fleur par le lac et le canal Welland.	2	0
D'Oswego à Albany 200 milles à un taux proportionnel à toute la longueur du canal de l'Erié en 1846,	2	6
D'Albany à New-York,	0	7½
A New-York.	5	1½
Si on mène à Boston, la différence du fret par le railroad, entre Albany et Boston, et Albany et New-York est	0	10½
A Boston,	6	0

Il faut faire une petite addition pour le changement de mode de transport, et aussi pour délivrer les objets soit à New-York, soit a Boston. Si on va par Buffalo, il faut ajouter un chelin aux frais ci-dessus donnés.

De Cleveland à Montréal par le lac, le canal Welland et le St. Laurent, le transport d'un baril de farine coûte 2s. 11d.

Il n'y a point de changement de vaisseaux et les vaisseaux peuvent porter 3,500 barils.

Il est donc clair que la fleur peut être transportée à Montréal pour un prix moindre qu'à Boston où elle coûte 3s. 1d. le baril et qu'à New-York où elle coûte 2s. 2½d. le baril. Le fret pour la Grande-Bretagne, est à Montréal de 2s. 4d. à 3s. plus élevé qu'à New-York et l'assurance étant beaucoup plus considérable dans le printemps et dans l'automne, on trouvera dans la pratique qu'on peut donner à Liverpool les objets passés par New-York à un prix plus bas que ceux passés par Montréal: de Québec il serait quelque peu plus bas que de Montréal; mais les difficultés de la navigation qui ne dure que pendant un court espace de temps existent à Québec et donnent du désavantage aux ports canadiens, circonstance qui n'a pas lieu à New-York.

Pour l'importation des marchandises pour les marchés canadiens, New-York, par sa communication constante avec la Grande-Bretagne, possède encore de grands avantages sur la voie du St. Laurent, en donnant au Canada O est la facilité de se procurer des marchandises dans tous les temps, à demande.

Sous le fonctionnement de la loi de protection pour les produits des colonies sur les marchés anglais, le St. Laurent pouvait rivaliser avec New-York, malgré ses désavantages: pendant qu'en même temps les américains imposent de fortes douanes sur les marchandises anglaises et les produits du Canada qui parviennent à leurs ports. Ces causes ont maintenant cessé d'exister. Le blé du Canada n'aura plus d'avantage permanent sur le blé américain dans la Grande-Bretagne, et par un système de *drawback*, la fleur ou les marchandises peuvent être transportés par les Etats-Unis en payant un impôt de 2½ par cent *ad valorem*.

Si la question touchait simplement le commerce du Canada on pourrait la considérer comme de peu d'importance, mais il faut se rappeler que les mêmes causes qui peuvent rendre New-York et Boston des ports de mer pour le Canada Ouest, existent également pour Montréal et Québec, à l'égard des autres parties du territoire américain dans les environs des grands lacs; comprenant en tout ou en partie les états de l'Ohio, Michigan, Illinois, Wisconsin, Indiana, Kentucky et Missouri,—états qui possèdent les populations suivantes:

Ohio	1,519,467 suivant le recensemt. de	1840
Michigan	304,278	1845
Illinois	643,482	—
Wisconsin	155,277	—
Indiana	685,866	1840
Missouri	511,937	1845
Kentucky	779,828	1840
	4,600,125	

Et comprenant une partie de la Pensylvanie, qui complète assurément les cinq millions et l'accroissement rapide de leur commerce fait tomber celui du Canada dans l'insignifiance.

L'extrait suivant d'un ouvrage récent sur le commerce du lac, montrera en partie ce qu'il était à l'ouest de Buffalo il y a peu d'années et ce qu'il est maintenant; il est impossible de se faire une idée de ce que deviendra le commerce de cette région.

"Avant l'année 1832, tout le commerce à l'ouest du Détroit se bornait presqu'exclusivement à donner des provisions et des marchandises aux Indiens en échange pour des fourrures et autres objets de commerce sur les marchés de l'Est, et à fournir des provisions aux troupes établies dans les différents postes près des lacs d'en haut; ce commerce occupait un bien petit nombre de goélettes." (Page 4.)

"Cette année, (1834) on fit en steamboat deux voyages à la Baie-Verte, et trois à Chicago: et le montant des affaires fut de $6,272.65. La plus grande partie de cette somme venait des affaires à l'ouest du Détroit vû que les voyages à Chicago se faisaient par un bateau venant de cette place." (Page 6).

En 1840 le Western-railroad d'Albany à Boston était en partie en opération, en 1842 il était totalement ouvert. Voici le tableau comparatif de Boston en 1842, 1845 et 1846:

	Population.	Biens immeubles.	Biens imobles.
1842		$65 499 900	$41.223,800
		Total	$106 723,700.
1845	114,366	81 991,400	53,957 300
		Total	135,948 700.
1846		91,119 600	58 720,000
		Total	149,839,600.

New-York a dépensé $30 723,000 pour faire le canal de l'Erié depuis Albany jusqu'à Buffalo avec ses différentes branches. Il fut terminé en 1825. Le montant des affaires par le canal de l'Erié a été comme suit:

1835	de 124,982 tonneaux.
1841	de 201 360 do
1846	de 400,000 do

On trouvera dans un appendice ajouté à cette lettre un état détaillé, trop long pour insérer ici, des affaires faites à Buffalo par le canal de l'Erié.

Depuis 1845, l'augmentation, seulement pour ce qui regarde le pain, à New-York; l'année dernière suivant le rapport du 22 novembre, a été de 550,463 barils de fleur 1,407,013 boisseaux de blé, 1,511,809 boisseaux de blé d'Inde, et de 307,964 boisseaux d'orge. On peut voir l'effet que le commerce de l'ouest a produit sur New-York par le tableau comparatif suivant de la valeur en meubles et immeubles dans les différentes périodes ci-dessous indiquées:

Fin de la guerre,	1815	£20,409 010
Avant d'ouvrir le canal de l'Erié	1824	20 768,9 9
	1825	25,290,011
	1835	54 680 996
	1845	59,998,889
	1846	61,238,026

New York fait maintenant construire le railroad de l'Erié sur environ 500 milles de longueur, jusqu'à Denkirk sur l'Erié.

"J'estime que les trois quarts des revenus des steamboats de Chicago et de la Baie Verte, cette année, (1841), viennent des affaires de l'Ouest du Détroit, et s'élèvent à $226,352. 46.

"Il est impossible de montrer l'accroissement annuel du commerce de l'Ouest du Détroit depuis l'année 1834; mais j'ai pu démontrer très exactement l'augmentation du fret des steam-boats des affaires et des passagers depuis ce temps jusqu'à la fin de l'année 1841; on voit que pendant sept ans la somme s'est augmentée de $6,272. 65, à la jolie somme de $229,352. 46. Je dois maintenant attirer votre attention sur les affaires commerciales faites par bateaux à voile sur les mêmes lacs.

"J'estime le nombre de vaisseaux à voile sur le lac Erié et sur les lacs d'en haut à 250, de différentes grosseurs depuis 30 jusqu'à 350 tonneaux: le plus gros étant un vieux steamboat changé en vaisseau à voile; les plus petits sont employés au transport du bois, des pierres et autres effets, particulièrement dans les rivières et les trajets courts, pendant que les plus gros sont employés à transporter les produits et les marchandises sur toute l'étendue des lacs.

"Le prix de ces vaisseaux varie de $1,000 à $14,000. Je mets $5000 comme prix moyen; ce qui montrerait qu'on a employé un capital de $1,250,000 pour les vaisseaux à voile. Ces vaisseaux gagneront chaque année de $500 à $6,500, gain moyen $3,000; tout réuni donne un montant de $750,000. Je ne puis dire combien de milles piastres on acquiert par le commerce de l'Ouest du Détroit." (Page 9).

"Dans l'année 1845, il y avait sur les lacs au-dessus de Niagara à peu près le nombre suivant des différents vaisseaux.

Steam-boats	52	20,500 tons.
Propellers	8	2,500
Brick	50	11 000
Goëlettes	270	42,000
	380	76,000

Le coût de la construction de ces vaisseaux est de $4,600,000. Et pendant la même année, le nombre de vaisseaux sur l'Ontario était à peu près le suivant:— Sept steamboats qui ne voyageaient que sur le lac; huit grands *propellers*, et environ 100 bricks et goëlettes dont les plus gros allaient jusqu'aux extrémités du lac Michigan par le canal Welland; ils servent au transport d'une immense quantité de marchandises, de sel, de passagers, de productions agricoles, etc. J'estime le tonnage des vaisseaux sur le lac Ontario à 18000 tonneaux, et le coût de construction à $1,500,000.

"En l'année 1845, après la clôture de la navigation, on mit en construction sur les lacs d'en haut les vaisseaux suivants dont un *grand* nombre sont maintenant employés:—savoir sept steamboats, neuf *propellers*, quatorze bricks et goëlettes, tous de la classe la plus grande.

Pendant l'hiver dernier on a fait de grandes additions au tonnage des vaisseaux du lac Ontario; mais je n'ai pas le moyen de le preciser. (page 13).

On peut juger de l'importance que les villes maritimes des Etats-Unis attachent à s'ouvrir une communication avec cette immense région, par les travaux que New-York et Boston entreprennent pour s'assurer une part de ces riches moissons.

Boston a construit un chemin de fer sur l'espace de 200 milles aux frais de $10,000,000 de la Rivière Hudson jusqu'à Albany où il rencontre le Canal Erié et de là une ligne de chemin de fer qui conduit à Buffalo, distance de 336 milles coûtant $3,000,000. Cette ville a aussi une autre ligne de chemin de fer en contemplation allant à Ogdensburgh, sur le fleuve St. Laurent: 100 milles environ en haut de Montréal et 400 miles de Boston dont 257 sont maintenant construits ou en voie de construction.

Par rapport à l'état des affaires faites à Buffalo par le canal de l'Erié, l'écrivain fait d'abord les remarques suivantes:

"Cela peut montrer que c'est une des branches très importantes du commerce des lacs, peut-être la plus importante, mais c'est bien loin d'en montrer toute la valeur; on fait beaucoup de transports sur le railroad entre cette cité et Albany, viâ Erié, par le canal de la Pensylvanie, entre Cleveland et Toledo, par les canaux de l'Ohio et de l'Indiana et le railroad de l'Erié et de Kalamazoo; entre Monroe et Détroit, par le railroad du Michigan: cependant il s'en fait plus encore par le canal Welland vers les marchés du Canada; et à New-York, par le canal d'Oswego, tout cela, s'il en était ainsi, augmenterait énormément la quantité que je vous ai donnée."

Pour l'année 1835, voici les différentes espèces de grains venus de l'Ohio, c'était alors le seul Etat qui exportait sur ces lacs en passant par Buffaloe, par la voie du canal de l'Erié pendant les marées:

Barils de fleur,	Boisseaux de blé,	lb. de douve
86,233	98 071	2 565,272
Barils de provisions,	**Barils d'acalis,**	**lbs. de laine**
6,562	4,410	149,911

En 1845, voici l'état des exportations de l'Ohio et autres états voisins des lacs par le même canal.

Barils de fleur,	Boisseaux de blé,	Lb. de douve
717,466	1,354,990	88,296,431
Barils de provisions,	**barils d'acalis**	**lbs. de laine.**
68,000	34 602	2,957,761.

Le montant total de fleur et de blé exporté des mêmes états en 1845, par la voie des lacs, excédait 1,500,000 barils de fleur."

Pour ce qui regarde le commerce actuel d'exportation du Canada, on peut remarquer que l'année dernière les recettes de fleur et de blé à Montréal, par les canaux et le fleuve St. Laurent, furent de 1,300,000 barils de fleur dont 800,000 barils furent exportés par le St Laurent. Une grande quantité reste encore là, dans des magasins (bien que le prix soit haussé) à cause du manque de route pour l'Atlantique.

(La fin au No prochain.)

Voici la réponse faite par l'administration à la requête des évêques et du clergé catholiques de la province, demandant que les biens du ci-devant ordre des Jésuites fussent remis à leur disposition pour être employés aux fins auxquelles ils avaient été originairement destinés.

Réponse à la requête du Clergé Canadien Catholique, présentée dans le mois de juin 1847.

M. Chs. F. Cazeau, *Secrétaire de l'Archevêque de Québec*, vient de recevoir, d'après le *Canadien*, la lettre suivante:

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 22 juillet 1847.

Monsieur,—En votre double qualité de signataire de la requête du clergé catholique des diocèses de Québec et de Montréal, demandant que les biens du ci-devant ordre des Jésuites soient appropriés à l'accomplissement des objets auxquels ils ont originairement été destinés, et de secrétaire de l'archevêque de Québec qui vous donne les moyens et l'occasion de communiquer plus facilement avec les révérends signataires de la dite requête, j'ai l'honneur, par ordre du Gouverneur-Général, de vous adresser la réponse de Son Excellence à la dite requête.

Son Excellence m'enjoint de vous faire remarquer que la législature a formellement approprié les revenus des biens des Jésuites aux fins de l'éducation, et que ces revenus par conséquent n'en peuvent être détournés pour être remis entre les mains du clergé de l'Eglise de Rome, sans la sanction préalable de la couronne et de la législature; et Son Excellence est avisée que c'est un objet qu'il n'est ni expédient ni désirable de chercher à obtenir.

Dans ces circonstances, Son Excellence se trouve dans l'impossibilité de prendre aucunes mesures à l'effet d'accomplir le désir des requérants.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
D. Daly, *Sec.*

Les *Mélanges* ont commenté cette lettre de manière à la faire prendre pour ce qu'elle est. Nous concourons avec eux dans leurs remarques.

Nous sommes aussi quelque peu surpris d'une réponse de cette nature. Vraiment c'est faire peu de cas d'une supplique aussi juste que celle des révérends pétitionnaires, qui ne veulent que ce qui est dû, c'est faire peu de cas des droits d'un corps aussi respectable et aussi influent que le clergé de notre province c'est faire peu de cas des formes ordinaires, c'est prendre un moyen bien expéditif pour se tirer d'embarras, que de rejeter une telle demande sans la prendre en considération, parce qu'il ne plait pas d'y faire justice. C'est une réponse tout à fait *ex-abrupto*, elle est remarquablement positive, mais dénuée de tout motif. Toute la délibération consiste en un refus net et précis fondé sur le principe, qu'il est plus *expédient* et plus *désirable* de garder les biens en question. Voilà tout le procès! Assurément on aurait pu raisonnablement s'attendre à quelque chose de mieux formulé. C'est bien ici le lieu d'appliquer l'excellente moralité que le bon vieux Lafontaine a tirée de la fable du loup et de l'agneau.

"Le loup l'emporte et puis le mange,"
"Sans autre forme de procès."

Extrait du dernier presentment du Grand Jury

"La nécessité de l'établissement de Cours d'Assises dans les campagnes, qui, en même temps qu'elles seraient d'une grande épargne au public en donnant l'avantage de faire les enquête sur les lieux, auraient pour résultat d'administrer la justice avec plus d'efficacité, est trop bien sentie pour exiger plus qu'une mention de la part du Grand-Jury."

"Le Grand Jury n'est pas sans connaître les maux qui résultent d'une détention prolongée des prisonniers sous accusation, mais il n'y aurait aucun autre remède que l'organisation, par la Législature, de Cours ayant juridiction criminelle, avec pouvoir de rendre prompte justice, en siégeant souvent, sur ou aux environs des lieux où les crimes et offenses auraient été commis."

L'*Echo des Campagnes*, en reproduisant ces deux paragraphes du *presentment* du grand jury, du 15 août, ajoute, qu'il ne peut s'empêcher de remarquer que quelques journaux français de Montréal ont omis ces passages du *presentment*, et que c'est la seconde fois que l'omission a lieu sur le même sujet. Pour notre part, nous devons dire que cet oubli a été involontaire et que personne plus que nous, ne désire épargner aux habitants des campagnes des voyages pénibles et un séjour long et dispendieux dans nos villes où on les force de se transporter pour l'administration de la justice criminelle. Nous sommes persuadés que le plus sûr moyen de faire disparaître ces inconvénients est d'établir des cours d'assises, dans les comtés. Nous aimons de tout notre cœur ce qui peut faire le bonheur et la prospérité des campagnes et tout ce qui peut y répandre l'aisance et la liberté. Nous sommes donc d'accord avec le grand jury sur la question des cours d'assises et avec les réflexions que fait l'*Echo* sur ce même sujet.

Nous partageons bien sincèrement les idées de l'auteur de la correspondance signée "*Un catholique de Montréal*" qui a paru dans la *Revue* de vendredi dernier au sujet des échoppes que la fabrique fait construire autour de l'antique église de Bonsecours. Nous n'avons pas élevé la voix contre ces "ignominieuses boutiques" pour nous servir des expressions du correspondant, parce que nous avons cru qu'après la catastrophe qui a causé la mort d'un digne prêtre, l'idée de construire ces édifices serait abandonnée. Mais non à peine le sang répandu par l'infortuné M. Godefroi sur les pièces de bois et les pierres qui servent à monter ces boutiques était-il refroidi, qu'on se mit à l'œuvre de nouveau, et l'ouvrage tire maintenant à sa fin.

Nous sommes certainement bien éloignés de disputer à notre fabrique le droit de se créer des revenus, mais elle doit le faire sans blesser les convenances, sans froisser l'opinion publique. Or, il n'y a qu'une voix en ville pour désapprouver la construction des édifices en question.

On n'a certainement pas songé à tous les inconvénients qui existeraient d'endosser ainsi à une église de pareilles édifices, avant de mettre l'entreprise à exécution. D'abord, si quelques-unes de ces boutiques sont louées à des personnes qui n'observent pas nos fêtes d'obligation, pourra-t-on leur disputer le droit de débiter leurs marchandises ces jours-là pendant le Saint Sacrifice de la Messe? Si d'autres sont occupées comme *tap room* pourra-t-on les faire fermer les jours de fête et même les dimanches? Ces deux seules raisons auraient due prévaloir lorsqu'il a été question de mettre ce plan à exécution et le faire abandonner pour toujours.

On ne s'est donc pas rappelé en cette circonstance, pour nous servir de l'idée du correspondant, que Notre Seigneur Jésus-Christ n'aimait pas à voir les marchands si près du temple, et qu'il les chassa un jour à coups de fouet en leur disant: "Ma maison est une maison de prière et vous en faites une caverne de voleurs."

Le correspondant ajoute que "jamais un catholique, pas même un protestant ne consentira à commercer dans un pareil lieu" Qu'il ne s'y trompe pas. Puisqu'on a bien eu la force de construire ces boutiques on trouvera bien des chrétiens pour les occuper.

La santé publique s'est amélioré de beaucoup depuis quelques temps. Si on remonte à la semaine du 2 au 9 août on verra que le nombre de décès dans la cité a été de 214, tandis que la semaine dernière il n'était que de 154, au nombre desquels on ne trouve que 8 cas de fièvre typhoïde. La mortalité aux sheds d'après le rapport des médecins a varié la semaine dernière de 24 à 30 par jour.

On apprendra avec beaucoup de satisfaction que Mgr. de Montréal est beaucoup mieux et tout à fait hors de danger.

Bulletin Commercial

Aucune transaction importante n'a eu lieu sur la farine depuis l'arrivée de la dernière malle. Quelques ventes pour la consommation se sont faites à 25 et 25s. 3d. Les détenteurs demandent 27s. 6d. mais les spéculateurs refusent d'acheter à ce prix.

La vente des grains et des provisions est sans activité.

Les alkalis ont augmenté de 27s. à 31s. 3d. et 31s. 6d. par quintal

Plusieurs vaisseaux attendent pour du fret qui est tombé à 4s. 3d. et 4s. 6d. par quart pour la farine.

L'échange se fait avec beaucoup de prudence à 6s. et 6s. 6d. pour les traites de marchands à 90 jours et à 8 pour celles des banques à 60 jours.

Etats des exportations aux ports de la Grande-Bretagne et autres depuis l'ouverture de la navigation au 27 août.

Alkalis	quarts	8555
Farine	barils	246360
Blé	minots	521888
Pois	do	97013
Bœufs	quarts et tierces	158
Lard	do do	1909
Beurre	quarts	2148

Tableau hebdomadaire des enterrements à Montréal du 22 au 28 août.

Hommes, 27—Femmes, 26—Enfans, 101—154.
Desquels étaient émigrants.
Adultes, 8—Enfans, 36 — 44
De la Cité, 110—154

MALADIES.

Typhus	8
Autres Fièvres	23
Dyssenterie	23
Dentition	14
Consomption	6
Marasme	14
Epilepsie	1
En couche	1
Débilité	1
Rougeole	2
Accident	2
Spleen	1
Pirotte	1
Inflammation	3
Idropisie	2
Mort-né	3
Convulsions	1
Mort subite	1
Maladie inconnue	3
Total	110

Ages,—au-dessous de 1 an, 32; 1 à 2, 20; 2 à 5, 9; 5 à 10 2; 10 à 20, 7; 20 à 30, 12; 30 à 40, 11; 40 à 50, 6; 50 à 60, 6; 60 à 70, 4; 70 à 80, 1—Total 110.

De quelle nation: Irlandais 56; Canadiens-français 32; Canadiens-anglais 2; Anglais 12; Ecossais 8.—Total 110.

T Wiley, chef de police.
Montréal, 28 août 1847.

Eau Minérale.—Il existe dans le Bas-Canada une multitude de sources qui sont à peu près ignorées et dont nous ne savons pas tirer partie. Partout où elles se rencontrent aux Etats-Unis, elles sont un sujet d'abondance et de richesses pour les campagnes où elles se trouvent. A peine fait-on attention aux sources de Varennes et de St. Léon qui commencent pourtant à être en vogue. On ignore qu'il s'en trouvent d'excellentes à Berthier, à l'Assomption, à Machiche, à Champlain, etc., sans compter celles qui se rencontrent dans le district de Québec. Avec un peu de soins de la part des propriétaires des terres où se trouvent ces sources, elles deviendraient pour eux un objet lucratif, car on les visiterait comme on fait de celles de Saratoga, de Calédonia, etc., puisque les eaux des sources que nous avons nommées précédemment ne sont pas inférieures à ces dernières.

Nous avons reçu la semaine dernière de notre ami, M. Armstrong, de Berthier, quelques bouteilles d'eau minérale d'une source qui se trouve sur la rivière Bayonne, dans un endroit très-pittoresque, à 3 ou 4 miles du beau village de Berthier. Nous avons visité ces sources, il y a quelques années, et nous avons parlé alors de l'efficacité de ces eaux, mais elles sont restées ignorées comme tant d'autres dans le pays.

Nous avons adressé à M. le Dr. Picault une bouteille d'eau des sources de Berthier, le priant de vouloir bien l'analyser, et voici la réponse qu'il nous fait:—

Montréal, 30 août 1847.

L. Duvernay, Ecuyer.

Mon cher Monsieur,—Je me hâte de vous transmettre le résultat de l'examen que j'ai fait de la bouteille d'eau minérale de *Berthier* que vous m'avez adressée. Ses propriétés se rapprochent beaucoup de celles des eaux si célèbres de *Cheltenham* en Angleterre, de *Bourbonne les bains* en France. Elle offre surtout une analogie frappante avec l'eau de *Caledonia*; même saveur, même pesanteur spécifique, presque mêmes proportions dans les composants, et, je ne doute pas que, comme celle-ci, elle ne puisse être très avantageuse dans une foule de maladies, telles que, les *engorgements des viscères abdominaux*, la *jaunisse*, les *calculs biliaires*, le *catarrhe vesical*, les maladies *scrofuleuses*, la *dyspepsie*, les *rhumatismes*, quelques maladies de la peau, etc., etc.

Si le propriétaire des *Sources de Berthier* voulait dans l'intérêt de l'humanité, tirer partie des richesses que la nature si prodigue lui a mises sous la main; il est certain qu'il rivaliserait bientôt avec l'établissement de Caledonia, car, à l'excellence des eaux viennent se joindre, la beauté et le pittoresque du joli village de *Berthier* et la facilité accès qu'il offre aux malades et aux amateurs de la villégiature.

J'ai l'honneur de vous saluer,
D. P. E. Picault.

Feu.—Hier dimanche, vers la fin de la messe, le tocsin s'est fait entendre à l'église paroissiale. Le feu s'était déclaré dans un appentis en brique qui touche à la nouvelle banque de Montréal et qui est occupé par les menuisiers qui travaillent à finir l'édifice. Les pompiers qui furent bientôt sur le terrain arrêtèrent de suite le progrès des flammes. Ce sinistre est certainement dû à la malveillance, car on nous dit que c'est pour la troisième fois que le feu prend à la même place depuis quelque temps, et toujours de jour, car cette bâtisse depuis qu'elle est en construction est gardée la nuit par un homme de police qui est payé par la banque.

On lit dans les *Mélanges* de vendredi:—

"M. de Charbonnel, dont nous avons annoncé la maladie il y a quelque temps, et ensuite la convalescence, est sur le point de nous quitter. Ce monsieur a besoin de quelques mois de repos pour pouvoir se rétablir parfaitement, et il en profite pour faire un voyage en Europe. M. de Charbonnel s'embarquera sur le steamer du 1er. septembre. Nous espérons que l'éloquent prédicateur va bientôt se rétablir entièrement, et nous revenir en parfaite santé pour pouvoir reprendre ses travaux si utiles et surtout la suite de ses admirables prédications."

[Nous craignons beaucoup que les espérances des *Mélanges* sur le retour de M. De Charbonnel ne se réalisent jamais, et que le rétablissement de sa santé ne soit pas la seule cause de son depart!]

On lit dans l'*Argus* de Kingston:—

"Nous regrettons de dire que les soins incessants des révds. MM. O'Reilly, Kirwan, et Hay, prêtres catholiques, à l'hôpital des émigrés, les ont tellement fatigués qu'ils se sont retirés malades. Tous les devoirs du clergé catholique, qui sont presque sans limites, sont maintenant dévolus au très-révérend évêque Power, et au révd. M. Proux.

Mongr. Power partage ses soins entre le service de la cathédrale et les visites assidues qu'il fait aux hôpitaux. M. Proux dessert St. Michel et une mission de 50 lieues de diamètre.

Nous espérons que la santé de ceux qui sont malades maintenant se rétablira bientôt et que le champ de leurs travaux et exigera de leur part moins de fatigues que dans les derniers mois."

☞ On verra par les annonces que l'eau de l'Aqueduc sera arrêtée jeudi prochain. Ainsi les cuisinières qui se proposent de mettre pot au feu ce jour là feront bien de faire leur provision d'eau mercredi soir.

☞ L'entrée des élèves du collège de St. Hyacinthe d'abord fixée au 13 septembre est remise au mercredi 22 du même mois.

On lit dans le *Journal des Débats*:—

M. le docteur Bureaud de Riofrey, auteur d'un piquant ouvrage en deux volumes, intitulé *Londres et les Anglais*, exprime ainsi son opinion sur les propriétés de l'annonce par la voie des grands journaux:

"Les Anglais regardent les annonces comme aussi utiles et plus indispensables à un journal que la partie politique elle-même.

"La politique est le domaine privilégié de quelques uns, l'annonce est le domaine de tous. Les annonces répondent à tous les besoins de la vie; c'est dans le journal que l'on cherche les moyens de les satisfaire.

"Le *Times* est en réalité le guide permanent de Londres; c'est pour l'étranger, comme pour le Londonien, le guide le plus prompt et le plus utile. Dans une grande ville où, selon l'expression anglaise, *le temps est de l'argent*, les annonces abrègent les lenteurs, et on y a recours pour acheter ou pour vendre, pour annoncer au public ou pour apprendre du public.

"On ne rougit pas plus de mettre une annonce en Angleterre que de s'appeler Pierre ou Paul: c'est un acte si simple, si naturel, si logique, qu'il ne vient à la pensée de personne de mal juger l'individu qui annonce la vente d'un livre, non plus que celle d'une terre ou d'un cheval.

"Pour prendre des employés ou pour être employés soi même, ou à recevoir un journal; l'annonce, en un mot, est l'expression réelle de la vie sociale, car elle représente tous les besoins, toutes les industries, toutes les professions, tous les arts.

"En Angleterre, l'annonce est à la portée de tous; elle rapporte d'ailleurs toujours plus que la dépense; le cas contraire est l'exception. Vous insérez rarement une annonce dans le *Times*, sans qu'elle ne vous mette en rapport direct avec ce que vous avez intérêt à connaître.

"Il n'y a pas de préjugé contre un des instrumens les plus utiles de la vie sociale: la première duchesse du royaume cherche une femme de chambre dans les annonces du *Times*; la dernière nourrice demande un nourrisson, et si le premier ministre d'Angleterre se dispose à voyager en France ou en Italie, soyez sûr qu'il prendra son courrier dans le *Times*. La charité même se sollicite et s'exerce par l'annonce envers les pauvres honteux qui ont connu de meilleurs jours et qui ne sauraient se résoudre à s'adresser à la paroisse."

MEXIQUE.

Correspondance secrète de Santa-Anna avec le Général Scott.—Nous n'avons reçu aucune nouvelle plus récente du Mexique; mais, comme il faut que chaque jour apporte son contingent d'imprévu, une lettre adressée au journal espagnol *la Patria* est venue jeter l'émoi dans la presse par une révélation soudaine. Les soupçons de trahison conçus depuis longtemps contre Santa-Anna se trouveraient tout à coup réalisés, par la découverte d'une correspondance secrète entre le généralisme mexicain et le général Scott. Voici dans quelles circonstances cette découverte aurait eu lieu, et dans quels termes le correspondant de *la Patria* nous en transmet la nouvelle:

Tampico, 6 août 1847.

"Les communications avec l'intérieur sont rigoureusement coupées par le général Garay. Toutefois des lettres reçues ici nous informent que le général Scott a dû marcher le 5 sur Mexico. Dans l'une de ces lettres, un Mexicain honorable témoigne toute l'indignation qu'il a éprouvée, ainsi que ses compatriotes, en apprenant la nouvelle suivante:

"Une avant-garde mexicaine a intercepté, le 27 juillet, une lettre de Santa-Anna, adressée au général Scott, informant le général américain qu'il pouvait se porter en avant, et qu'ordre allait être donné aux troupes réunies au Penon de se retirer. Vous n'aurez pas de peine à croire que cette nouvelle a soulevé l'indignation de la capitale; mais Santa-Anna, pour calmer l'agitation, a aussitôt publié un manifeste dans lequel il prétend n'avoir agi ainsi que pour attirer l'armée américaine dans un piège."

Il est difficile d'apprécier au juste la valeur que peut avoir cette nouvelle. Elle nous arrive, en effet, de seconde main, et pour ainsi dire, par ricochet. Or, généralement, tous les avis reçus de cette manière se sont trouvés être, en définitive, sans fondement. Il est, en outre, surprenant que ce fait, si important, découvert le 27, ne nous ait été transmis par aucune des correspondances du 29, et même du 30, qui ont été reçues, soit de Mexico, soit de Puebla.

D'un autre côté, cependant, il faut convenir que la conduite de Santa-Anna autorise et rend jusqu'à un certain point admissible cette accusation de duplicité. Ainsi se trouvait tout d'un coup expliqué ce que nous signalions depuis quelque temps d'équivoque, d'inconcevable, de contradictoire, dans ce qui se passe au Mexique. Ainsi se trouveraient expliquées en même temps l'inaction complète et prolongée du général Scott, et les silencieuses espérances de paix que le cabinet de Washington n'avait évidemment pas cessé de nourrir, en dépit de tous les symptômes menaçants qui s'amoncelaient à l'horizon.

Il est impossible, nous le répétons, de se prononcer dès à présent sur le mérite d'une nouvelle vraisemblable, si l'on veut, mais qui n'est jusqu'ici rien moins que prouvée. Nous n'entrerons donc pas à cet égard dans des commentaires inutiles quant à présent. Mais si le fait est exact, s'il se trouve confirmé, nous pouvons dès aujourd'hui prédire au cabinet de Washington la ruine de toutes ses espérances pacifiques. Les nations, et la nation mexicaine plus que toutes les autres peut-être, sont ainsi faites qu'elles se laissent conduire tant qu'elles ne voient ni la main qui veut les maitriser, ni le but où on veut les mener; mais du jour où cette main et ce but sont découverts, du jour surtout où la main est celle d'un traître, le peuple se révolte avec d'autant plus de force qu'il a failli être dupe, et se jette violemment dans la voie contraire à celle qu'on voulait lui faire suivre, cette voie dût-elle aboutir à sa perte, au lieu de le conduire au salut.—*Courrier des Etats-Unis.*

Pour la Minerve.

M. l'Editeur,—Au moment où le corps médical va subir une réforme complète, où il va, pour ainsi dire, se régénérer en conséquence de la passation du bill de médecine, il importe beaucoup que les médecins fassent attention à l'annonce de la Gazette Officielle qui fixe au 15 du mois prochain la première assemblée du "collège des médecins et chirurgiens du Canada Est." incorporé par ce bill. Tous ou du moins le grand nombre doivent se trouver à cette assemblée qui sera la plus importante de toutes par ses résultats puisqu'il s'agit de législater sur la médecine. Tous doivent participer aux discussion et mûrir les questions qui seront agitées devant l'assemblée. S'il en était autrement, faute d'une information suffisante, nous serions accusés de négligence sinon d'injustice. Cela est d'autant plus probable que plusieurs sont sous l'impression, que ceux qui n'ont pas signé la pétition ne peuvent être membres du collège. Or, il ne peut en être ainsi, puisque les circulaires qui informaient de l'attention de petitionner la chambre à ce sujet n'ont pas été envoyés, faute de temps, à tous les médecins comme on se l'était proposé, et ceux qui seront présents à cette assemblée seront élus. Il est donc important que cette annonce soit rendue aussi publique que possible, puisqu'il n'y ait pas de mal-entendu et dans tous les cas, nous invitons nos confrères de Québec, des Trois-Rivières et des campagnes de se rendre à Montréal le 15 de Septembre s'ils ont à cœur le bien de la profession et leur propre intérêt. J. G. Bibaud, M. D. P.
26 août.

CITATION DES JOURNAUX.
(Des Mélanges Religieux.)

—Le R. P Driscol, qui est venu secourir les malheureux émigrés, est dangereusement malade du typhus à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il en est de même de M. Lasnier, qui a également donné ses soins aux pauvres malades des abris; néanmoins ce monsieur parait mieux aujourd'hui et va bientôt, nous l'espérons, entrer en convalescence.

Les RR. PP. Beaudrand et Molloy, attachés à la desserte de Bytown, et qui ont été fortement attaqués des fièvres typhoïdes, sont maintenant beaucoup mieux.—Mardi dernier, la supérieure des Sœurs-Grises du même lieu était encore très-malade des mêmes fièvres.

(Du Journal de Québec.)

Mgr. l'archevêque de Québec part ce soir pour Nicolet, et pour présider le bureau de la caisse Ecclésiastique qui doit se tenir aux Trois-Rivières le 1er septembre.

—La cour spéciale d'amirauté, d'*Oyer et Terminer*, nommée pour juger des personnes accusées de crimes commis sur mer, s'est ouverte samedi dernier; elle était composée de sir James Stuart, juge en chef, en qualité de président, de l'honorable juge Panet, de l'honorable Henry Sherwood, procureur-général du Haut Canada et conseiller exécutif.

Hier le quorum étant complet sans M. Sherwood, celui-ci n'a pas siégé. Il paraît qu'avant l'ouverture de la séance il s'est élevé une question de préséance entre M. Sherwood et M. Panet, soulevée par le premier qui prétendait que les conseillers exécutifs venant immédiatement à la suite des juges en chef, dans la commission de la magistrature, il devait avoir le pas sur les juges puînés, partout où il était appelé à siéger avec eux comme juges. M. Panet a répondu que les noms des juges puînés, précédant ceux des conseillers exécutifs, dans la commission spéciale qui les constituait tous juges de cette cour d'assises, les prétentions de M Sherwood ne pouvaient pas valoir. M. Sherwood n'a pas insisté.

—Depuis que nous avons annoncé l'existence de deux mines, l'une de fer et l'autre de charbon, à la Baie St. Paul, un grand nombre de personnes distinguées du Haut et du Bas-Canada, et des Etats-Unis, sont venues visiter les échantillons qui ont été déposés au bureau du *Journal* par M. le docteur Boudreau. La mine de charbon est celle qui, avec raison, paraît surtout attirer l'attention des spéculateurs, parce que le charbon est d'une exploitation bien facile. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que le désir de M. le docteur Boudreau de former une compagnie pour l'exploitation de ces mines, se réalisera avant qu'il soit peu. Mais, d'après ce que nous pouvons voir, nous craignons fort que l'apathie de nos capitalistes ne fasse tomber une pareille source de richesse entre les mains des capitalistes de parties éloignées de la province ou même de l'étranger. Plutard, mais trop tard, ils se plaindront du monopole dont ils seront seuls la cause. Pour nous, nous désirons ardemment pour le bonheur du pays ce te exploitation, à quelques mains qu'elle soit confiées.

Organisation de la Milice.

Extrait de l'ordre général du 9 juillet omis par inadvertance dans nos précédentes feuilles.

Régiment de Montréal.

7e bataillon—Pour être Capitaines: Lieutenants P Delvecchio, Arthur LaMothe, Maurice Cuvillier et P LaMothe, écuyers.

Pour être Lieutenants: Enseignes Trefflé Cherrier, Joseph Barsalou, Benj D Delisle, H Delisle, J S Beaudry et Erasme Mailhot.

Pour être Adjudant: Lieutenant E Mailhot.

Pour être Chirurgien: J. Bte Meilleur, ecr., M. D.

8e bat—Pour être Capitaines: Lieuts Chs. D Roy, Jos A Labadie, Patrice Lacombe, P C Racine, Jos Belle et A Dubord Latourelle, ecrs.

Pour être Lieutenants: Enseignes J W A R Masson, Ed C Bourret, Alexandre Drolet, Adolphe Gravelle et Patrice Athémar, gentilshommes.

9e bat—Pour être Capitaines: J Gagnon, Lieuts Flavien Vallerand, Ch. Terroux, F T J St. Jean et Jos U Beaudry, ecrs.

Pour être Lieutenants: Enseignes F X Roy, Ed Fournier, Janvier H Terroux, L A H Latour Jean Phi Leprohon Sabin F Têtu, Léon Hurteau et Michel Bourbonniere, gents.

10e bat—Pour être Capitaines: B Maçon, Lieuts Jos Roy, P Dufresne. J Bte Castonguay, J Bte Homier et Jean Phi Rottot, ecrs.

Pour être Lieutenants: Jos A Cardinal, Enseignes F Désautels, Ed Demers, Ed Lecours, Louis Vadeboncœur, Alfred Lamontagne et F Perrault.

Bataillon Volontaire du Feu de Montréal

Lieutenant Michael Moss prendra place comme premier Lieutenant dans le bataillon

Extrait de l'Ordre Général du 25 août.

Régiment de Montréal.

8e bat—Pour être Lieutenants: H Voyer, Aut. Levesque et Paul M Galarneau, gents.

Pour être Enseignes: P R Lafrenaye, H Rolland, Ed Masson, Roch Rolland, Ol Vallerand, Hector L Langevin et Guil Giroux, gents.

Pour être Adjudant: Lieut Antoine Levesque.

9e bat—Pour être Capitaine: Lieut Louis Octave Le Tourneux, vice St Jean, décédé.

Pour être Lieutenants: Louis Perrault, Jos D Vallée, Magloire Desnoyers et Octave Morin, gents.

Pour être Enseignes: P B Badeaux, Alex Morisseau, Louis Simeon, Jean A Leprohon, Anselet Généreux, Geo Dumesnil et John A Jordan, gents.

10e bat—Pour être Lieutenants: H Paré, Ed Lamontagne et Félix Forcier, gents.

Pour être Enseignes: D P Myrand, L C Gravel, Auguste Lamontagne, Ch LaCroix, L DeLorme, Hyacinthe Merril, Henri Merril et F Dufresne, fils, gentilshommes.

Pour être Adjudant: Lieutenant Ed Lamontagne.

Régiment de St. Maurice.

1er bat—Pour être Capt: Lieut Ft. Panie, ecr.

Pour être Lieut: Jos Narcisse Pacaud, gent., depuis le 11 courant, Enseignes John Houliston, Louis Garceau et John Keenan.

Pour être Enseignes: J Ulric Ritter, François Routier, Auguste Larue, Olivier Lamontagne, Jas Anderson, Ezekiel Hart et Jas A Henderson, gents.

Bureau de l'Adjudant General,
Montréal, 25 août 1847.

Ordre General.

Sa Majesté ayant gracieusement plu ordonner qu'il soit frappé des Médailles pour commémorer le succès des armes britanniques pendant les guerres commencées en 1793 et terminées en 1814, c'est l'intention de Sa Majesté que telles médailles soient accordées à la Milice Loyale Canadienne et aux guerriers Sauvages qui ont coopéré avec les troupes Britanniques au Détroit, à Chateauguay et à *Chrysler's Farm*: les officiers, sous-officiers et soldats de la milice, et les guerriers Sauvages qui considèrent qu'ils ont droit de participer à ce témoignage du souvenir gracieux de leurs services de la part de leur Souveraine, et du désir qu'elle a de le perpétuer, devront s'adresser chacun par l'entremise du Bureau de l'Adjudant Général de Milice au Bureau des Officiers Canadiens à Montréal, et transmettre par écrit un état de sa réclamation, pour quelle action, à quelle époque, et les noms des personnes ou des titres ou documens qui peuvent prouver la réclamation.

Il est par le présent enjoint au Bureau des Officiers, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, de considérer tous les faits allégués dans chacune de ces diverses réclamations, et de s'en enquérir, et de faire rapport à Son Excellence, pour l'information de Sa Majesté, et pour mettre ceux qui ont l'ordre de Sa Majesté de délivrer les médailles aux réclamans en état de le faire.

Le Bureau des Officiers fera faire des listes des réclamans pour une de ces médailles, par ordre alphabétique, inscrivant le rang et le nom de la bataille pour laquelle ils la réclament à la marge, lorsqu'il considérera qu'ils y étaient présents.

Par Ordre
E. P. Taché, *Lieut. Colonel*, *Député-Adjt. Génl. Milice.*
Dd. Macdonell, *Lieut.-Colonel*, *Député-Adjt. Génl Milice.*

FAITS DIVERS.

Terrible incendie à Philadelphie.— Samedi, vers 11 heures du soir, le feu a éclaté dans la raffinerie de sucre de M. G. L. Broom, à Philadelphie. Malheureusement, lorsqu'on s'en aperçut, les flammes avaient déjà dévoré l'intérieur, et bientôt la maison, haute de sept étages, privée de tous les soutènements intérieurs, s'écroula avec un horrible fracas. Deux personnes ont été ensevelies sous les décombres, et neuf autres atteintes d'une manière très-grave, sinon mortelle. On évalue à trente ou quarante le nombre total des personnes blessées plus ou moins grièvement. De plus, les murs, en s'écroulant, ont communiqué le feu à une brasserie voisine, où il a causé pour près de $25,000 de dommage. La perte des propriétaires de la raffinerie s'élève à $140,000.

Treize maisons brûlées à New-York.—Dimanche soir, vers 10h., le feu éclata dans une boutique située au No. 321 de Front street. Malheureusement les maisons environnantes offraient aux flammes un aliment facile et en peu de temps le bloc entier fut consumé. Six maisons dans Front street, et sept autres dans Water street sont devenues, en peu de temps, la proie de l'incendie.

Pénible affaire.—Un incident regrettable a eu lieu, hier soir, dans Wall Street. M. Leconte, ayant rencontré dans cette rue le colonel Webb, rédacteur du *Courrier and Enquirer*, a cédé à un emportement que nous comprenons tout en le condamnant; il lui a, paraît-il, craché à la figure. Le colonel Webb a répondu à cette insulte par un coup de canne, et il s'en est suivi une lutte de quelques instants, dans laquelle des coups assez graves ont été échangés. Voilà du moins comment les faits nous ont été racontés.

Le *Courrier and Enquirer* aurait dû comprendre qu'aujourd hui plus que jamais il eût été convenable et de bon goût de garder le silence sur M. Leconte. Pour notre part, nous avons, à défaut de talent pour l'injure, le sentiment de notre dignité et des convenances, à un trop haut point pour rentrer dans un pareil débat.

Terrible Explosion dans l'Arsenal de Rochefort.—On écrit de Rochefort, le 21 juillet, à une heure après midi:

Un grand malheur vient d'arriver: l'atelier aux artifices, situé au bout du port, dans la partie du nord, vient de sauter; la commotion a été telle, que, bien que l'édifice fût à une assez grande distance de la ville, toutes les maisons ont reçu de fortes secousses. La perte peut être évaluée à environ 100 000 francs, elle est réparable; mais ce qui ne l'est pas, c'est la mutilation de tous les malheureux ouvriers qui se trouvaient dans cet atelier. Au moment où je vous écris, vingt des victimes sont sorties de dessous les décombres: les uns tués, les autres grièvement blessés.

La panique a été telle à l'instant de l'explosion que, craignant que la poudrière, située tout près de l'atelier, ne vînt à sauter aussi, les hommes et les femmes peu rassurés quittaient la ville pour gagner les champs; mais ce danger est passé. On vient de se rendre maître du feu, et les magasins circonvoisins seront préservés. Mais l'établissement incendié est entièrement détruit. Il renfermait une grande quantité de boulets creux chargés et de fusées apprêtées pour les fêtes de juillet. Tous ces projectiles ont dû éclater parmi les ouvriers. On ne sait pas encore le nombre des morts. On ne sait pas non plus à quoi attribuer ce triste évènement.

—Le *Flag* de Matamoros contient à propos de la guerre, un relevé des forces américaines actuellement au Mexique, avec leur distribution sur les divers points du territoire, que nous ne croyons pas sans intérêt de reproduire.

Sous le général Taylor.

	Hommes.
Buena Vista	2,900
Monterey	750
Cerralvo	260
Haut Rio Grande	3,500
Bas Rio Grande	1,600
Total	9,010

Sous le général Scott.

	Hommes.
Puebla	8 500
Avec le gén. Calewallader	1,500
Avec le gén. Pillow	2,500
Avec le gén. Pierce	4,000
Total	16,500

Total général 25 510 hommes.

Ce tableau nous paraît être exact, aux pertes près que les troupes du général Scott ont dû éprouver depuis quelques temps par suite des maladies et des attaques partielles des guérillas. On annonce du reste qu'un nouveau convoi escorté par un corps de 1,000 hommes est parti de Vera-Cruz pour Puebla dans les derniers jours de juillet.

—Le maire de Douves (Pas-de-Calais), vient de prendre l'arrêté suivant:

"Par arrêté de M. le maire, il est défendu de fumer dans les rues, dans les cours et dans les jardins."

BEAUME DE WISTAR.

DU FALL RIVER MONITOR, AOUT 1846.

Beaume de Cerise Sauvage de Wistar.—Cette médecine faite par la longue expérience d'un habile Médecin, éprouvée et approuvée par une foule de personnes remplies d'intelligence de jugement et de respectabilité et de différentes parties du pays, est maintenant accueillie avec une entière confiance et un grand succès par tous ceux qui sont affligés de quelqu'affection des poumons. Elle est aussi fortement recommandée dans d'autres maladies, telles que rhumes, toux, catarrhes, et particulièrement celles qui ont une tendance à la consomption. Si son efficacité se soutient, comme elle a fait jusqu'à présent dans une foule de cas obstinés, ce Beaume devra être regardé en vérité comme impayable.

Le Docteur Bradford Knapp, de Crown Point N. Y. dans une lettre en date du 3 aout 1845, s'exprime ainsi: "J'ai éprouvé dans bon nombre de cas, dans ma pratique dans ce voisinage, les bons effets du Beaume de Cerise de Wistar, dans les maladies de poumons, et je désire avoir toujours chez moi une certaine quantité de ce médicament."

DU BOSTON TRAVELLER.

Beaume de Cerise Sauvage.—Nous publions aujourd'hui une lettre que nous recevons de Vermont, qui recommande beaucoup cette médecine populaire. Quoiqu'opposé à l'usage libre des remèdes, et particulièrement de ceux de la classe des médecines à patente du jour, nous avons eu tant d'occasion de connaître les bons effets de ce Beaume chez nos amis et connaissances, que nous sommes forcés de le regarder comme un remède inappréciable pour la toux, les rhumes, etc. etc.

A Vendre à Montréal, aux Pharmacies de MM. Wm Lyman, J. Birks, W. J. Lyman & A. Savage.

MARIAGE.

A l'Assomption, mardi le 24 du courant, par Messire Poulin, vicaire de la paroisse, Jean Bat. Gauthier, écuier, M. D. de St. Jacques de l'Achigan, à Dlle. Sophie Lemaitre Auger du village de l'Assomption.

DECES.

A Varennes, le 15 du courant, à l'âge de 80 ans et 6 mois, après une longue maladie, Dame Marguerite Gatien, veuve de feu Louis René Rouer de Villeray, Ecr. La longue carrière qu'elle fournit sur cette terre fut distinguée par de nombreuses aumônes, une constante piété et une douceur de caractère qui ne laissa jamais rien à désirer.

A Berthier, le 12, F. Edouard, âgé de 9 mois, enfant de M. L. Edouard Montferrand.

Au même lieu, le 22, Marie-Anne-Eutichiane Olérie, enfant de F. R. Tranchemontagne, écuyer, à l'âge de 7 mois et 22 jours.

Au même lieu, le 24, à l'âge de 36 ans, dame Emérance Destaler, épouse de M. Pierre Desrosiers.

Collége de Ste. Thérèse.

LA rentrée des Elèves du Collége de Ste. Thérèse aura lieu **Lundi le Treize** Septembre prochain. Le costume des non-Séminaristes est le même que par le passé. Personne ne sera admis à prendre la Soutane, comme séminariste, avant un certain temps d'épreuve, qui sera réglé sur les dispositions des élèves. Les personnes qui sont endettées envers le Collége de St. Thérèse, sont priées de s'acquitter immédiatement.

DUCHARME, Ptre.
Directeur.

Ste. Thérèse, 30 aout 1847.—di

Aqueduc de Montréal.

TIREZ DE L'EAU!!!
TIREZ DE L'EAU!!!

DANS la vue de nétoyer l'Aqueduc, l'Eau sera retirée des tuyeaux, **Jeudi**, le **2** Septembre prochain. Afin de ne pas se trouver au dépourvu, les personnes qui prennent l'eau de l'Aqueduc, feront bien de faire une provision pour une journée.

30 août—a

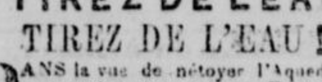

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

MONTREAL, 27 Aout 1847.

CEUX qui ont des parts dans le CAPITAL de la COMPAGNIE du CHEMIN de FER du ST. LAURENT et de l'ATLANTIQUE, sont par le présent notifiés et requis de PAYER au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18, petite rue St. Jacques, en cette ville, le QUATRIEME VERSEMENT DE QUATRE LIVRES SEIZE CHELINS courant par Part, le ou avant le TREIZIEME jour de SEPTEMBRE prochain.

Les personnes qui résident dans le District de St. François peuvent payer aux agences de la Banque de la Cité à Sherbrooke ou à Stanstead, selon qu'il leur sera plus commode.

Par ordre
THOMAS STEERS,
Secrét. et Tréso.

30 aout.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

Montréal, 27 août 1847.

AVIS est par le présent donné qu'une ASSEMBLE'E GENERALE des propriétaires dans le capital de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE aura lieu le VINGTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DEUX heures précises P. M. au Bureau de la Compagnie No. **18**, Petite Rue St. Jacques, dans cette ville, aux fins de déterminer quel intérêt (n'excédant pas 6 par cent par an) on imposera, "sur les argents qui sont ou seront reçus pour parts dans le capital de la dite Compagnie régulièrement payés," conformément à la dixième et onzième Victoria, chap. 65

Par ordre du Bureau des directeurs.
THOMAS STEERS,
Secrétaire.

30 août.

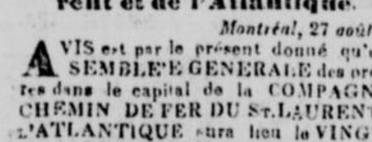

Corporation de Montréal.

MAGASINS A LOUER.

LE Bail de deux Magasins, dans le Portique du Centre du Marché Bonsecours (entrée par la rue St. Paul) pour cinq années du 1 Mai dernier, sera mis à l'enchère, par Encan public, (sur les lieux) **Lundi**, le **Six** Septembre prochain, à **Midi**.

Les Conditions seront annoncées au temps de la vente. Par ordre

J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.

Hôtel de Ville,
Montréal, 30 aout 1847.

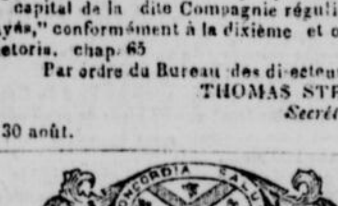

Société d'Agriculture DU COMTE' DE MONTREAL.

L'EXHIBITION Annuelle de Chevaux, Bœufs, Vaches, Moutons, Cochons, Beurre, Fromage, etc. etc., pour le Comté de Montréal, aura lieu **Jeudi**, le **7** d'Octobre prochain, en la ville de Montréal.

L'exhibition commencera à 10 heures A. M.

Par ordre
A. MONTREUIL.
Secrétaire.

30 aout 1847.

☞Les détails de l'exhibition seront donnés prochainement.

LES personnes endettées à la succession de feu Mr. JAMES JORDAN, Marchand, de Montréal, sont priées de payer immédiatement, et celles à qui il est dû, de présenter leur comptes assermentés à Madame JORDAN, sa veuve, Tutrice, ou au Notaire Soussigné.

J. H. JOBIN, N. P.

Montréal, 30 août 1847.—um.

BAZAR! BAZAR!!

IL se tiendra un BAZAR à l'Hospice St. Joseph au profit des veuves et des orphelins du dit Hospice, MARDI, le **31** du courant, et les jours suivans depuis une heure P. M., jusqu'à dix heures P. M.

Cette maison se trouve située près de la Brasserie de MM. Doré et Pigeon, entre les rues St. Joseph et Bonaventure.—26 août.

PERDUE

CE matin, de la rue St. Vincent à la rue Sanguinet, par la rue Notre Dame, une grande TABATIERE en argent, ayant d'un côté une guirlande de feuilles d'érable, et de l'autre côté un St. Jean-Baptiste. Celui qui la rapportera au bureau de la Minerve, sera récompensé.—26 at

Volé.

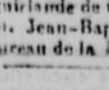

A Verchères, dans la nuit de Dimanche au soir, le 29 du courant, dans l'écurie de Louis Charron dit Cabana, père, dans la concession du Second Ruisseau, un superbe ETALON, âgé de 8 ans, sous poil blond, d'environ 5 pieds de haut, ayant une tache blanche partant du front et allant au bout du nez, les deux pattes de derrière blanches à partir du pied jusqu'au dessus des boulets, deux taches blanches aux pieds de devant, en dedans des boulets, quelques crins gris près des oreilles, et trois petites taches grises au haut de la queue. Ceux qui en donneront avis au dit Charron, père, seront généreusement récompensés.

Verchères, 30 août 1847.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, Du Comté de Montréal.

AVIS.

LES Membres de la COMPAGNIE d'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE le FEU, du Comté de Montréal, sont par le présent notifiés que quatre Répartitions ou Dividendes ont été chargés et déclarés payables pendant l'année sur les billets de prime, aux dates respectives qui suivent, savoir :

¼ Par Cent, le 13 Janvier, A. M. 1847.
¼ do 19 Fevrier do do
¼ do 22 do do do
¼ do 8 Avril do do

Et que les dits Dividendes ou Répartitions formant en tout UN par CENT, devront être payés au Bureau de la Compagnie de cette ville, le ou avant le **Quatrième** jour d'Octobre prochain, conformément aux Actes des 4me et 6me années de Guillaume IV. chap. 33, de la 4me et 5me Victoria, chap. 40, de la 6me Victoria, chap 17 et 18, et de la 8me Victoria, chap. 84, et suivant les Réglements de l'Institution.

Par ordre du Bureau,
P. L. LE TOURNEUX,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu du Comté de Montréal.
Montréal, 20 aout 1847.—30

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU Du Comté de Montréal.

AVIS.

L'ASSEMBLE'E Annuelle de Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montreal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Rue St. Sacrement, en la ville de Montréal, **Lundi**, le **Quatrième** jour d'Octobre prochain, à **Onze** heures du matin, afin d'élire un nouveau bureau de Directeurs pour l'année prochaine, conformément aux Actes d'Incorporation et suivant les Réglements de la Compagnie. Il sera là et alors soumis à l'Assemblée un état des affaires de l'Institution.

Par ordre du Bureau,
P. L. LE TOURNEUX,
Secrétaire et Trésorier,

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal.
Montréal, 21 aout 1847—30

AVIS.

LE Soussigné a été ce jourd'hui nommé, suivant la loi, Conseil à MOSES HART, Ecr. de la ville des Trois-Rivières.

ALEX. THOS. HART.

Trois Rivières, 26 aout 1847—30—qi.

EN VENTE
LA DEUXIEME LIVRAISON DE
La Lyre Canadienne,
PRIX 10 SOUS LA LIVRAISON.

A vendre à l'Institut Canadien et chez J. Bte. Rolland—26 aout.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE
Hôtel de Ville, 16 août 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

Avis public est de plus donné que les livres des cotiseurs pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont filés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croiront lezés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvû que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.

FD. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

19 août—ts.

DÉSERTÉ de cette ville, LUNDI, le 23 du courant, un jeune homme se donnant le nom de JOHN CARROLL, âgé d'environ 19 ans, cheveux et yeux bruns, habillé d'un panteion brun, avec chemise carreautée, ayant une casquette de drap bleu avec pelleterie. Il est parti avec un cheval canadien blond, ayant des enflures aux jambes près du boulet, la charrette est à ridelles comme les charrettes à charretiers, avec essieu en fer, avec une raie de cassée à la roue, il y avait dans la charrette un quart de lard, un quart de sucre et 139 livres de jambon. Ceux qui en donneront connaissance à JOHN LEE, au faubourg St. Joseph, rue St. Joseph, No. 221, ou à PETER JACKSON, Côte St. Paul sera généreusement recompensé.—26 aout.

VU qu'un nommé HYPOLITE LEPAGE résidant dans le faubourg St. Laurent a l'habitude de prendre à crédit en mon nom ou en disant qu'il réside dans la rue Bonaventure, je préviens le public que je ne serai responsable d'aucune dette qu'il pourra contracter ainsi à l'avenir.

HUBERT LEPAGE.

Rue Bonaventure 25 aout.

AVIS.

LA SOCIETE' qui existait entre les Soussignés, LOUIS JOSEPH GAUTHIER et EUSEBE OUIMET, a été dissoute par consentement mutuel des deux parties le 25 août. A partir de cette date toutes les transactions ou affaires quelconques, faites par les dits Louis Joseph Gauthier, et Eusèbe Ouimet, seront réglées par Louis Joseph Gauthier, l'un des Soussignés.

LOUIS JOSEPH GAUTHIER,
EUSEBE OUIMET.

Montréal, 25 aout—um.

VOITURES.

LE Soussigné avertit le public qu'il continue seul les affaires et qu'il a maintenant à vendre, à son établissement, coin des rues St. Laurent et Dorchester, un bon nombre de VOITURES de toute sorte, telles que VOITURES à QUATRE ROUES, et VOITURES d'hiver, dont il pourra disposer à des prix très réduits. Il fera aussi, sous le plus court délai, et avec les meilleurs matériaux, des raccommodages de voiture en tout genre.

LOUIS JOSEPH GAUTHIER.

26 aout—tm.

Attelier de Carossier.

LE Soussigné a transporté son attelier au coin des rues St. Antoine et du Cimetière, où il recevra toujours avec reconnaissance toute commande pour VOITURES de toute sorte. Il a constamment à son attelier des voitures d'été et d'hiver élégantes et faites solidement avec les meilleurs matériaux. Il répare aussi les voitures de toute sorte à court avis.

MARTIN GRAVEL.

Rue St. Antoine, 12 août—smp

AVIS.

LES Soussignés donnent avis par les présentes, qu'ils s'adresseront au Conseil de Ville de Montréal, à la première assemblée qui se tiendra après le 1r. Septembre prochain pour en obtenir la permission d'ériger une MANUFACTURE de Savon et de Chandelle sur la rue St. Constant de cette ville, sur le lot No. 39.

WM. PATTON,
JOS. BOWIE.

23 août—dx.

Dr. Stearns.

PREND la liberté d'annoncer aux citoyens de Montréal qu'il vient d'ouvrir une Office au No. 58 de la rue St. Laurent, Faubourg St. Laurent, où on pourra le voir à toute heure.

5 août. ump.

JACQUES ROY AUDY,
AVOCAT,
Rue Barclay, Faubourg Québec, ou Rue St. Vincent No. 18.

Porcelaine, Verrerie et Faïence.

SE débarquent et en magasin :—
500 paniers et boucauts Faïence,
200 boucauts Verres de Silex
50 caisses longues Pipes Allemandes.

A vendre, en Gros ou en Détail, à des prix très réduits.

—AUSSI—

Un grand assortiment de Services dorés et unis, à Diner, Dessert, à Toilette à Thé, à Déjeuner, avec un riche assortiment de Verres coupés, Pots à Confiture, Verres à Soda, Vases pour bains de pieds, dito à filtrer l'eau, &c.

ROBERT ANDERSON,
171, rue St. Paul.

26 août, 1847.

Société d'Horticulture de Montreal.

LISTE DES OFFICIERS.

L'HON. MR. LE JUGE DAY, PRESIDENT.

VICE-PRESIDENTS.

REV. MR. VILLENEUVE | L'HON. A. N. MORIN;
WILLIAM LUNN, ECR. | L'HON. WM BADGLEY.

JOHN FROTHINGHAM, ECR. TRESORIER
....Sec. Arch. | Mr. S. Jones Lyman, Sec. Cor.

DIRECTEURS.

John Torrance, Ecr. | G. Desbarats, Ecr.
Geo. Sheppard, Ecr. | J. E. Guilbault, Ecr.
James Ferrier, Jr., Ecr. | E. Muir, Ecr.
Geo. McKerracher Ecr. | Jos. Savage, Ecr.
Henry Corse, Ecr. | T. Bouthillier, Ecr.
John Donegani, Ecr. | John Redpath, Ecr.

L'EXHIBITION ANNUELLE de cette Société aura lieu MERCREDI, le **8** SEPTEMBRE, dans la Salle du Marché Bonsecours, où les Directeurs offriront les prix suivants pour compétition.

Les articles pour compétition seront entrés et numérotés dans un livre à cet effet; *et il n'en sera admis aucun pour premiums après dix heures, A. M.*—Ce réglement sera strictement suivi.

En addition aux prix offerts, il sera donné des récompenses pour tout produit d'Horticulture d'une excellence extraordinaire.

Les Directeurs de la Société sollicitent la coopération de tous les amis de l'Horticulture dans le pays, et peuvent assurer ceux qui sont au loin qu'on donnera tout le soin possible aux articles envoyés, s'ils sont adressés au Secrétaire ou à quelqu'Officier de la Société. Ceux qui désirent avoir des informations touchant les Réglemens de la Société ou de l'Exhibition, peuvent avoir des réglemens imprimés et les plus amples particularités.

La Chambre sera ouverte au public à une heure et demie, P. M.

	s.	d.
FLEURS.		
Dahlias—Pour la meilleure montre de fleurs dissemblables	10	0
Pour la meilleure ensuite	5	0
Verbenas—Pour la meilleure collection	5	0
Roses—Pour la plus belle collection de roses perpétuelles	10	0
Fleurs annuelles—Pour la meilleure montre	20	0
Fleurs Bisannuelles— do do	5	0
Giroflées—Pour la meilleure montre	5	0
Pas-eroses Doubles	5	0
Pour les meilleures douze plantes de Serre, convenant à une collection privée	10	0
Do do convenant à une collection botanique	10	0
FRUITS.		
Prunes—Pour la plus forte collection du meilleur goût, de pas moins d'une douzaine de fruits de chaque variété	10	0
Pour la suivante	5	0
Pêches—Pour les meilleures	10	0
Pour celles ensuite	5	0
Pommes—Pour les meilleures et la plus grande variété	10	0
Pour celles ensuite	5	0
Poires—Pour la meilleure collection	10	0
Pour celles ensuite	5	0
Raisins—Pour les deux meilleures grappes produites en plein air	10	0
Pour les deux meilleures ensuite	5	0
Pour les deux meilleurs échantillons et variétés de Raisins produits sous verre	15	0
Pour les deux meilleurs ensuite	7	6
Pour une nouvelle variété quelconque de fruits à dessert de qualité supérieure	10	0
Pour le meilleur Panier de Fruits divers	10	0
Melons—Pour les deux meilleures Minorques	7	6
Do Melons de Rochers	5	0
Do Melons Ananas	5	0
Do Melons Muscade	5	0
Do Melons Cantaloupes	5	0
Pour les deux meilleurs Melons d'eau	5	0
LEGUMES.		
Choux—Pour les meilleurs choux pommés pas moins de deux de chaque variété	5	0
Pour les meilleurs choux de Milan pas moins de deux	5	0
Choufleurs—Pour les meilleurs et les plus gros Choufleurs, pas moins de deux	5	0
Brocolis—Pour les meilleurs et les plus gros, pas moins de deux	5	0
Celeri—Pour le meilleur et le plus gros, blanchi pas moins de six pieds	5	0
Bledinde—Pour le meilleur bledinde sucré pas moins de six epis	5	0
Navets—Pour les meilleurs, pas moins de six	5	0
Betteraves—Pour les meilleures (de la pure espèce rouge) pas moins de six	5	0
Carottes—Pour les meilleures, pas moins de six	5	0
Panais—Pour les meilleurs, pas moins de six	5	0
Ognons—Pour les meilleurs, pas moins de douze	5	0
Melongenes—Pour la meilleure montre	5	0
Squashes—Pour les deux meilleures, de la pure espèce Canadienne	5	0
Citrouilles—Pour les deux meilleures	5	0
Pour les deux espèces appelées moelle végétale	5	0
Tomates—Pour les meilleures, pas moins d'une douzaine	5	
Pour la meilleure et la plus grande variété de Légumes, pas plus de deux échantillons de chaque variété	10	0
Pour une nouvelle variété quelconque de légumes propres à la table et méritant d'être cultivées	10	0
BOUQUETS, GUILANDES, DESSINS.		
Bouquets en vases—Pour les deux meilleurs	5	0
Bouquets à la main— do do	5	0
Guirlandes—Pour la meilleure, pas moins de six pieds	10	0
Pour le meilleur modèle de maison en mousse	7	6
Pour le meilleur dessin de fleurs	7	6
Pour la meilleure chaise rustique	10	0
Pour le meilleur panier à fruits, de matériaux du pays, orné de fleurs	10	0
Pour le meilleur do do orné de feuilles	10	0
OISEAUX.		
Pigeons—Pour la meilleure collection, élevée dans le pays	10	0
Pour la meilleure ensuite	5	0
Serins—Pour la meilleure collection, élevée dans le pays	10	0
Pour la meilleure ensuite	5	0
Pour la plus belle collection d'oiseaux chanteurs du pays	10	0
Pour la meilleure collection d'oiseaux du plus beau plumage	10	0

S. JONES LYMAN.
Secrétaire Cor.

Montréal, août 1847.—26

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JOSEPH H. DALEY,
Banqueroutier.

AVIS est par les présentes donné, que les Soussignés ont été dûment nommés SYNDICS, pour administrer les biens de la dite Banqueroute.

JOSEPH SAVAGE,
GEORGE BOURNE,
THOMAS SEED,
Syndics.

Montréal, 20 août 1847.

COUR DES BANQUEROUTES

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal.

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de HENRY DYER, de Philipsburg, dans le District de Montréal, Fondeur en Fonte et Commerçant comme ayant été associé en Commerce avec WILLIAM SUTER, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, Commerçant, sous les nom et raison de "The Missisquoi Foundry Company."

COMMISSION émanée par HYPOLITE GUY, Ecuier, un des Juges de Circuit, pour le District de Montréal, datée du VINGT-QUATRIEME jour d'AOUT mil huit cent quarante-sept.

Premiere Assemblée des Créanciers, SAMEDI, le ONZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN,
Shérif.

Bureau du Shérif, Montreal, 25 août 1847. 30-2-9

DISTRICT DE Montréal.

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de ROBERT HICK,
Banqueroutier.

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS du dit ROBERT HICK, pour l'OCTROI ou refus du CERTIFICAT de décharge du Banqueroutier, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, VENDREDI, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,
D. R. WOOD,
G. C. B.

Montréal, 27 aout 1847.—30-2-13

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal.

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de THOMAS L. DONOGHUE et GEORGE MANTZ, tous deux de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, Imprimeurs, Commerçants et associés, faisant des affaires et commerçant ensemble comme tels à Montréal susdit, sous les nom, raison et titre de DONOGHUE et MANTZ, tant individuellement que comme associés susdits.

COMMISSION émanée par JOHN S. McCORD, Ecuyer, un des Juges de Circuit dans et pour le District de Montréal, datée du DIX-HUITIEME jour d'AOUT mil huitcent quarante-sept.

Première Assemblée des Créanciers, JEUDI, le DEUXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal.

BOSTON et COFFIN.
Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 19 août 1847. 19-23-30

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal.

EN BANQUEROUTE.

PIERRE DAMASE WATIER, de Ste. Martine, dans le District de Montréal, Commerçant.

COMMISSION émanée par CHARLES MONDELET, Ecuyer, un des Juges de Circuit pour le District de Montréal, datée du DIX-NEUVIEME jour d'AOUT, mil-huit cent quarante-sept.

Première Assemblée des Créanciers VENDREDI, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN,
Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 19 aout 1847 19-23-30

DISTRICT DE Montréal.

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JEAN BTE. LEBOURDAIS,
Banqueroutier.

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLEE GENERALE des CREANCIERS du dit JEAN BTE. LEBOURDAIS, pour la PREUVE des DETTES, pour compléter le montant de sécurité devant être donné à l'adjudication du Bien-Fonds, et aussi pour la déclaration d'un PREMIER DIVIDENDE, ait lieu à la Cour des Banqueroutes au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, LUNDI, le SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

D. R. WOOD,
G. C. B.

Montréal, 25 août 1847—26-30-2.

DISTRICT DE Montréal.

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de SHADRACK CHATTERTON
Banqueroutier.

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS du dit SHADRACK CHATTERTON, pour la PREUVE des DETTES et la déclaration d'un PREMIER et DERNIER DIVIDENDE, ait lieu à la Cour des Banqueroutes au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, MARDI, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi,

Par la Cour,
D. R. WOOD,
G. C. B.

Montréal, 25 aout 1847—26-30-2

Province du Canada, District de Montréal.

EN BANQUEROUTE.

JEAN BAPTISTE DESFORGES, alias BAPTISTE DESFORGES, de la paroisse de St. Césaire, dans le District de Montréal, Commerçant, Banqueroutier.

COMMISSION émanée par CHARLES MONDELET, Ecuier, un des Juges de Circuit, pour le District de Montréal, datée du VINGT SIXIEME jour d'AOUT mil huit cent quarante-sept.

Premiere Assemblée des Créanciers, MARDI, le QUATORZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN,
Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal 26 août, 1847 26-30-9

DISTRICT DE Montréal.

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JOSEPH FRASER,
Banqueroutier.

IL EST ORDONNE' qu'une SECONDE ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS du dit JOSEPH FRASER, pour la PREUVE des DETTES et l'EXAMEN du Banqueroutier, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, LUNDI, le TREIZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,
D. R. WOOD,
G. C. B.

Montréal, 25 août 1847.—26 30-9.

DISTRICT DE Montréal.

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JOSEPH FRASER,
Banqueroutier.

AVIS est par les présentes donné, que le Soussigné a dûment été nommé SYNDIC pour administrer les Biens du dit Banqueroutier.

JOHN KELLY,
Syndic.

Montréal, 25 août 1847.

VENTES A L'ENCAN.

Par L. J. Harkin.

Vente de
MEUBLES DE MENAGE.

SERONT vendus, **Mercredi**, le **8** Septembre prochain, à la demeure de Dame veuve CAJETAN LEBLANC, rue St. Denis, près de l'Evêché, tous les Meubles de Ménage et autres effets appartenant à la succession de feu Joseph Cajetan LeBlanc, Ecr., consistant en Tables à diner, à carte et autres en acajou, sideboard, Bibliothèque, Cadres, Gravures Armoires grandes et petites, Sofa, Chaises, Tapis, une Pendule de 8 jours, couchettes, Lits de Plumes et couvertures de lits, Matelats, Miroirs à toilette et autres, Garnitures de chambre à coucher, Ustensiles de cuisine—Poëles de cuisine, Poêles de Salon, &c.

—AUSSI,—

Deux superbes PIANOS
Un Cheval trotteur de 3 ans
Un Gig, une petite charrette, charrette à bois, Sleigh avec robes, etc., une traine, deux harnois complets, avec un grand nombre d'autres articles.

La Vente à DIX heures
L. J. HARKIN.

30 août

Par Cuvillier & Fils.

Poisson, Huile, Etc.

JEUDI matin, prochain, le **2** Septembre, sera vendu, sur le quai, la Carguaison de la Goëlette "Haddock" consistant en—

285 cwt. Morue seche pour table
200 cwt. petite do do do
500 boîtes Harengs fumés
200 barils do de la Baie de St. George
50 demi barils maquereau
20 barils Saumon
22 quarts Huile de Morue
10 Pierres à Moulanges de 36 à 45 pouces.

La Vente à ONZE heures.
CUVILLIER & FILS.

30 aout.

EPICERIES, LIQUEURS, &c.—Sera vendu, SAMEDI, le **4** de SEPTEMBRE, aux Magasins de Messrs. KNAPP & NOAD, rue St PIERRE.

3 bariques Rum de Cuba
50 do Melasse do
15 tierçons do
50 boucaults Sucre de Porto Rico
50 do do de Cuba, en entrepots
25 Bariques Rum supérieur de Jamaique
20 tonnes do do
20 tierçons Miel
100 barils Sucre blanc
5 caisses Indigo de Medas
2 do Muscade
20 boites Moutarde de Wix, 1 lb et ½ lb
20 boites Plomb noir
100 sacs Café vert
150 barils do roti
100 demie caisses Jeune Hyson } THES
50 do do Twanky }
10 caisses Hyson }
800 petites boites Gunpowder }
Jeune Hyson }
20 demie caisse Gunpowder }
10 caisses Congou }
300 boites Raisin Muscat
100 barils do Bloom
30 balles Amandes
30 do grosses Noisettes
80 paniers Huile à salade
300 mattes Cassier
15 caisses Candie de Roche
20 tierçons Riz
100 balles Mèches à chandelle
500 rames Papier à enveloppe
5 barils célérités
10 do Peinture verte
50 sacs Poivre noir
5 balles Bouchons
10 boucaults Tabac en feuille
100 boites Tabac Cavendish, 1 lb
100 do do do 16
500 parties 5's, 8's, 16's et livres de Honey Dew
50 balles Fil retors
25 grosses Noir à souliers en pots
50 douz bouteilles Whisky d'Ecosse
100 barils Huile de morue
10 do do spermacétique
5 do do poisson éléphant
100 caques Harengs
25 paniers Champagne de Hudsieich, pintes et chopines
25 M Cigares de Justo Sanz, première qualité
50 différents échantillons Cigarres de Havane, première qualité
20 caisses Chapeaux Cirés
100 douz Balais de Blé-d Inde
20 barils Cidre rectifié, etc. etc. etc.

La vente à DEUX heures.
CUVILLIER & FILS.

30 août

Vente Annuelle

D'OBJETS EN FONTE DE ST. MAURICE ET DES TROIS-RIVIERES.

LES Soussignés tiendront leur vente annuelle d'objets en Fonte de St. Maurice et des Trois Rivières à leurs voûtes, **Mardi**, le **14** Septembre 1847 :

150	Poëles	double de	3	pieds,		A
80	do	do	2½	do		W
20	do	simple	39	pouces		P
19	do	do	36	do		R
75	do	do	31	do		M
18	do	do	30	do		F. & 3
50	do	do	27	do		Q & ?

—AUSSI,—

Cendriers, dessus de Poëles, Chaudrons, Rafraichissoires, Canards, &c. &c.

—AINSI QUE—

50 tonnes Fer Anglais en Barre
60 do do Suède do
250 boites Vitres
20 do Mine de Plomb

Vente à DEUX heures.
CUVILLIER & FILS.

30 aout.

Par Daniel Fisher.

Derniere Vente Annuelle de Draps de Berwick.

MARDI, le **31** AOUT courant, aux Magasins du Soussigné, No. 2, rue St. Joseph, la seule consignation de DRAP, SATINETTES et TWEEDS de 3-4 qui sera reçu cette saison de la manufacture de Berwick.

Ces étoffes étant parfaitement connues des marchands, le soussigné n'a qu'à ajouter que la vente commencera à UNE heure.

—CONDITIONS—

Au dessous de £25 comptant,
Au-dessus de £25 trois mois.
Vente à UNE heure.

DANIEL FISHER,
E. & C.

26 août.

A LOUER.

DEUX COURS, pour cuire la Brique avec ustensiles complets, et dix logements pour les personnes employées à faire la Brique. Possession au 1r Octobre. S'adresser au pied du Courant, rue Dufresne, à Dame

VE. PIERRE DUFRESNE.

Montreal, 9 août 1847.

A LOUER,
Possession Immédiatement,

UNE BOULANGERIE avec tous les ustensiles, et avec un logement, située rue du Cimitière, faubourg St. Antoine. S'adresser sur les lieux à

26 aout, J. B. LAFLAMME.

LE propriétaire du "Cheval de Chambly" offre un paris à tout propriétaire de chevaux trotteurs du Canada, résidant maintenant dans le Canada, de VINGT-CINQ à CINQUANTE LOUIS, cours actuel, un mille à répéter, sous le harnais, bien entendu. Le paris sera ouvert pour trois jours seulement à compter de cette date.

Pour les autres détails s'adresser à l'hotel de JOSEPH ROUSSELLE, rue Notre Dame, à la boule d'or.

Montréal, 19 août 1847.

PORCELAINE, Fayence et Verreries.

1200 Paniers et Boucaults contenant un assortiment complet et général de tous les articles en cette ligne à vendre à très bas prix, soit tel qu'empacté originairement ou rémpacté par douzaine, à la demande des acheteurs.

H. B. SMITH & Co.

VENTES D'IMMEUBLE

Vente par le Shérif.

MONTREAL, à savoir :

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que les lots de terres et tènements ci-dessous désignés, seront vendus aux tems et lieux ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver, pourra être filée dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du Writ.

Venditioni Exponas.

MONTREAL, à savoir : No. 810.

ANGELIQUE JACOBS, épouse de FRANCOIS XAVIER BENDER, de Montreal, dans le District de Montréal, Ecuier, Avocat, contre les terres et tènements du dit Francis Xavier Bender, de Montreal susdit, Ecuier, Avocat, Défendeur.

Les dites terres et Tènements mentionnés et décrits dans la Cédule marquée A annexée au dit avril, comme suit, savoir :

1o.—**Un Emplacement** complanté d'arbres fruitiers, situé dans la dite Cité de Montréal, sur la rue St. Alexandre, contenant environ un quart d'arpent de front, sur environ deux arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par la dite rue, en arrière par les représentans de feu Thomas Philipps, d'un côté partie par un nommé Benaiah Gibb et partie par un nommé Edward Baird, ou ses représentants, et d'autre côté partie par Henry Musson, et partie par William Pawson, avec une petite maison en bois sus-érigée, duquel dit emplacement et dépendances, le dit Défendeur est propriétaire pour l'avoir acquis de Pierre Fineau dit Laperle par acte de vente passé à Montréal, le deuxième jour de février, mil huit cent dix, devant Mtre. Baron et son confrère Notaires.

Pour être vendu à notre Bureau, en la Cité de Montréal, le **29e** jour de **Septembre** prochain, à DIX heures du matin.

Le dit ordre rapportable le premier jour d'Octobre prochain.

BOSTON & COFFIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 27 aout 1847.

VENTE LEGALE.

SERA vendu, par autorité de Justice, à la porte de l'église de la paroisse de St. Rémi, à l'issue du service divin du matin, **Dimanche**, le **19** jour de **Septembre** prochain, l'**Immeuble** suivant, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre Pierre Gabouriau dit Lapalme et feu Clotilde Caille dite Biscornet, savoir :

UNE TERRE sise et située en la paroisse de St. Rémi, de la contenance de deux arpens de front sur vingt-deux arpens de profondeur, prenant par devant au chemin Royal de St. Rémi, par derrière aux terres du Cordon, d'un coté à Stephen Son dit Martin, et de l'autre côté à Michel Brion dit Durocher, avec une maison et autres dépendances dessus construites.

Pour plus amples informations s'adresser au Notaire Soussigné, à St. Rémi.

J. O. BUREAU, N. P.

St. Rémi, 30 aout 1847.—uts.

Propriété de Prix

A VENDRE.

MERCREDI, le 1 SEPTEMBRE prochain seront vendues par Encan, au Bureau des Soussignés,

La PROPRIETE' de GRANDE VALEUR ci-après désignée, appartenant à F. W. & H. DESRIVIERES Ecuier, étant ce bloc de BATISSES joignant la MAISON du GOUVERNEMENT, sur la rue Notre Dame, ayant un front de 100 pieds sur cette rue et de 100 pieds sur la Place Jacques Cartier.

Cette propriété est entourée par les Bureaux Publics et des édifices publics projetés, ce qui lui donne une grande valeur et une acquisition désirable pour les Capitalistes.

Seront vendus, en même temps, les LOTS 17, 47, 58 et 62 sur le chemin Papineau, appartenants aux mêmes propriétaires.

On connaitra les conditions à l'heure de la vente.

La Vente à ONZE heures.
CUVILLIER & FILS.

9 août.

Par John M. Tobin.

EN BANQUEROUTE.

Vente d'Immeubles.

Dans l'affaire de JOSEPH ANDREWS.

SERONT Vendus, en la Cour des Banqueroutes, LUNDI, le 6 SEPTEMBRE prochain.

TROIS TERRAINS de Prix avec MAISONS, &c. sus-érigées, situés dans le faubourg St. Laurent.

Pour les détails voir l'autre annonce plus loin, ou le "Canada Gazette."

La Vente à ONZE heures.
Par ordre de
BENJ. BREWSTER, } Syndics.
C. H. CASTLE, }

JOHN M. TOBIN.

26 aout.

EN BANQUEROUTE.

Vente d'Immeubles.

Dans l'affaire de JAMES WARK,

SERONT Vendus, à la Cour des Banqueroutes, LUNDI, le 6 SEPTEMBRE : DEUX EMPLACEMENTS de Prix, situés dans le faubourg St. Laurent.

Pour les details voir le "Canada Gazette."

La Vente à ONZE heures.
Par ordre de
BENJ. BREWSTER,
Syndic.

JOHN M. TOBIN.

26 aout.

Cidre en Bouteille.

LE Soussigné offre en vente une grande quantité de CIDRE en BOUTEILLES de la meille qualité.

FD. MERCIER.

Hotel Québec, aout 1847.

A VENDRE par les soussignés,

200 QUARTS de MAQUEREAUX frais, nouvellement arrivés.

W. H. LEAYCRAFT & Cie.

23 aout No. 5 rue LeMoine.

Aux Instituteurs.

UNE ASSEMBLE'E des MEMBRES de l'ASSOCIATION des INSTITUTEURS du District de Montréal, se tiendra à Montréal, MARDI, le **7** de SEPTEMBRE prochain, à **9** heures A. M., dans la Salle de l'Institut Canadien.

Les membres de cette Association qui tiennent à son existence sont priés d'y assister.

Par ordre
J. F. LABONTE, Inst.
Secrétaire Correspondant.

St. Marc, 16 août 1847.

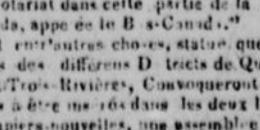

Avis.

VU que par le Statut Provincial de la dixième Victoria, intitulé "Acte pour l'Organisation du Notariat dans cette partie de la Province du Canada, appelée le Bas-Canada."

Il est entr'autres choses, statué que les Protonotaires des différens Districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, Convoqueront par avertissements à être insérés dans les deux langues dans deux papiers-nouvelles, une assemblée des Notaires dans chaque district à l'effet d'élire les membres de "La Chambre des Notaires," spécifiant le jour, l'heure et le lieu de telle Assemblée,

Le Prothonotaire de la Cour du Banc de la Reine, dans et pour le District de Montréal, donne par les présentes avis qu'une Assemblée des Notaires, résidents dans le District de Montréal, se tiendra dans la Chambre d'Audience du Palais de Justice, en la Cité de Montréal, JEUDI, le VINGT-HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin, aux fins d'élire les Membres de la Chambre des Notaires de Montréal, en obéissance et conformément au dit Acte.

MONK, COFFIN & PAPINEAU,
P. B. R.

Montréal, ce 16ème Août 1847—ust

VENTES D'IMMEUBLES

VENTE.

Par Autorité de Justice.

DIMANCHE, le CINQ SEPTEMBRE 1847, à la porte de l'église de la paroisse St. Jacques, à l'issue du service divin du matin, seront vendus, par autorité de Justice, les IMMEUBLES suivants, dépendants de la succession de feu Jacinthe Dugas, vivant, maître Tanneur de la paroisse de St. Jacques, et désignés comme suit, savoir :

1o. UN TERRAIN situé en la dite paroisse de St Jacques, sur la seigneurie de St Sulpice, de figure irrégulière, renfermé dans les limites qui suivent, tenant devant au chemin de base, en profondeur et du côté nord ouest à Joseph Dugas et de l'autre coté à un ruisseau bâti de maison, tannerie, hangard et écurie.

2o.—Une TERRE au même lieu que le terrain ci-dessus désigné, ayant un arpent et demi de front, sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin de base, en profondeur aux terres de la grande ligne, d'un côté à Joseph Roy et de l'autre côté à Charles Ratel, bâtie de maison seulement.

Pour plus amples informations s'adresser au notaire soussigné.

M. POIRIER, N. P.

St Jacques, 22 juillet 1847.—ss.

A VENDRE.

AU plus haut et dernier enchérisseur sur DIMANCHE le CINQ SEPTEMBRE prochain à la porte de l'Eglise Paroissiale de la Cité de Montréal, à l'issue du service divin du matin, après trois criées faites à la porte de la dite église par trois Dimanches consécutifs, les IMMEUBLES suivans, savoir :

1o.—Un EMPLACEMENT situé au faubourg de Québec, près Montréal, rue Montcalm, de la contenance de 90 sur 80 pieds, tenant par devant à la dite rue, par derrière à Pierre Beaudry père, d'un côté à Pierre Dupuis ou représentans, et d'autre côté à la rue Dorchester ; avec une maison en bois, écuries et autres bâtimens.

2o.—Un EMPLACEMENT au dit faubourg, sur la rue Amherst, de la contenance de 60 sur 170 pieds, tenant par devant à la dite rue, par derrière à William Garrish, d'un côté à Marie Louise Dufresne Veuve Payfer, et d'autre côté aux représentans Remi Coucelles dit Chevalier ; avec une maison à deux étages, étables, remises et autres batimens.

Lesquels immeubles dépendent de la succession de défunt JOSEPH HOGUE. Les conditions seront libérales et seront énoncées le jour de la vente. Pour plus amples informations on peut s'adresser sur les lieux à Cyrille Lebeau ou au notaire soussigné à St Vincent de Paul.

CESAIRE. GERMAIN, N. P.

12 Juillet.—ts.

VENTE Par Autorité de Justice.

SERA Vendue à l'enchère, au plus haut enchérisseur, DIMANCHE, le **12** SEPTEMBRE prochain, à la porte de l'Eglise paroissiale de Montréal, à l'issue de la grand'messe, une Superbe TERRE, dépendant de la succession de Sieur Noël Thimens, père, sise et située à la Petite Côte de la Visitation, Paroisse de Montréal, à environ 4 milles de distance de la Cité de Montréal contenant 4 arpents de front sur 21 arpents de profondeur, bornée en front par le Chemin du Roi, en profondeur par Paschal Degenais, d'un côté, au sud-ouest, par Léon Charlebois, et d'autre côté, au nord-est, par Colin Campbell, avec une maison, une grange, et autres bâtiments dessus construits.

N. B.—La plus grande partie du prix d'adjudication restera es mains de l'Acquereur pendant cinq ans, en payant l'intérêt légal.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Mr. Pierre Boucher, sur les lieux, ou au Notaire Soussigné.

J. A. LABADIE, N. P.

8 juillet 1847.—uts

Lots pour Batir.

SERONT VENDUS par Encan, sur les lieux le **20** SEPTEMBRE prochain, soixante LOTS situés au Village St. Henry, (Tanneries des Rolland, près de Montréal,) sur les rues St. Philippe et Ste. Marguerite, étant une partie du Terrain de M PHILIPPE TURCOT, une partie de ce terrain est couvert d'arbres fruitiers.

Vente à DIX heures précises.
Les conditions,—à CONSTITUT—12 aout.

VENTE Par Autorité de Justice.

1o.—DIMANCHE, le TROIS d'OCTOBRE prochain, à la porte de l'église de la paroisse St. Martin, à l'issue du service divin du matin, sera vendu, par autorité de Justice, un EMPLACEMENT dépendant de la succession de feue Marguerite Valiquet, en son vivant épouse de Joseph Mercier, situé au dit village St. Martin, contenant cent pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, tenant d'un bout au Chemin de la Reine, de l'autre bout, au sud, aux représentans de feue Delle Truteau, joignant au nord-est à Louis Lavoie, et au sud-ouest au terrain de la Fabrique St. Martin, avec une maison en pierre à deux étages, grange, écurie et remise dessus construites, et très avantageusement situé pour le commerce.

2o.—DIMANCHE, le DIX OCTOBRE prochain, à la porte de l'église de la paroisse Ste. Rose, à l'issue du service divin du matin, sera vendu par autorité de Justice, un TERRAIN dépendant aussi de la dite succession, situé en la dite paroisse Ste. Rose, contenant cinq arpents, six perches et demie de front, au trait quarré du sud, venant en rétrécissant de manière à se joindre aux lignes de la terre dont il fait partie, sur la profondeur de cinq arpents, deux perches et demie, tenant devant à André Baret et Pierre Papinault, derrière à Jean Charbonnault, d'un côté à Antoine Mercaud, et d'autre côté à Vincent Valiquet, bâti d'une grange.

Pour plus amples informations, s'adresser au Docteur Tassé, St. Laurent, à Joseph Tassé, St. Martin, ou au notaire soussigné.

F. X LEONARD, N. P.

Ste. Rose, 30 juillet 1847.

LES Soussignés ont reçu un nouvel assortiment de VERITABLES MEDECINES, PATENTE, PARFUMERIE, &c., dont quelques unes sont énumérées plus bas :—

Oublies pulmonaires du Dr. Locock, pour toutes les affections de poumons
Beaume de Wistar de cerisier sauvage
Beaume Hongrois de Buchan
Elixir balsamique végétable de Downe
Cerisier pectoral de Ayer
Beaume d'anis de Powell
Beaume hépatique de Taylor
Salsepareille de Sand et Bull
Sirop adoucissant de Johnson
Carminatif de Dalby
Magnésie fluide de Sir James Murray
Apinet magnésique de Moxon
Liniment de Hay
Pilules et amères de Cockle, Scott, Hooper, Brandreth et Moffatt, Pilules pour la toux couvertes de sucre, &c.
Parfumeries de Lubin, en grande variété
Bandoline de Lubin
Eau de Cologne de Farina
Essence d'herbes médecinales de Farina
Savon de palmier de Patey
Pommade d'huile de Castor de Patey
Vieux savon brun de Windsor do
Savon à barbe en pains do
Savon d'amande do
Savon de crême froide do
Savon d'amande de Wass
Savon transparent Rypophagon
Savon militaire à barbe d'huile de noyer de Kezin, métropolitain et de Gale
Kalydor de Rowland
Huile de Massacar de Rowland
Extrait d'Alsana do
Odonto ou perle dentrifice do
Lotion de Gowland
Poudre pour les dents de Trotter

A vendre par
M. PARKER & Cie.
100, rue Notre Dame.
Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.

23 aout 1847.

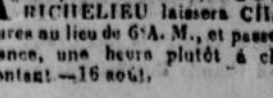

Attention.

A compter de LUNDI, le **16** du courant, le RICHELIEU laissera CHAMBLY à **5** heures au lieu de 6 A. M., et passera, en conséquence, une heure plutôt à chaque place en montant.—16 août.

LA MINERVE, — AOUT 1847.

NOUVELLES IMPORTATIONS
DE
VRAIS CIGARES DE LA HAVANE, TABACS
DE GOUT, &c.
L. LYONS & Cie.

INFORMENT leurs amis et le public, qu'ils viennent de recevoir toutes leurs IMPORTATIONS DU PRINTEMPS, consistant en toutes les marques les plus choisies de Cigares de la Havane et de Principe, Tabac Cavendish, en torquette, et de goût, aussi 10 caisses de Pound Lumps de John Beavan Allen, reconnu comme étant le tabac dont l'odeur est la plus exquise sur le continent américain.

Ils ont également reçu leur assortiment ordinaire de Pipes de Meershaum, Tabatières et boîtes à tabac en argent pur et en papier maché, Pipes pour fumer en ambre, Casquettes de Messieurs pour fumer, et boîtes à cigare, de cuir à patente de Kitson, avec une variété d'autres articles trop nombreux pour les détailler.

N. B.— Aussi nouvellement reçue, une variété magnifique de curiosités indiennes, écorce travaillée, &c., qui seront vendus à bas prix pour argent comptant.

No 2. Bâtisses de Stuart, Rue Notre-Dame.
16 juin 1847.

LES Soussignés ont transporté leur Magasin au coin des rues McGill et du Collège, où ils ont constamment à vendre
FLEUR,
LARD,
SAINDOUX,
BEURRE,
FROMAGE,
JAMBON,
MORUE,
SAUMON.
Et un assortiment d'EPICERIES pour les familles.
D. P. JANES & CIE.
1 juil.—6m.

EDOUARD GAUTHIER.

RECEMMENT arrivé de Paris, informe ses amis et le public en général qu'il a ouvert son atelier comme

Marchand Tailleur

au No 54, rue Notre-Dame, en face des bureaux du Commissariat, où il est prêt à recevoir et confectionner dans le dernier goût, toutes commandes qui lui seront confiés. Il espère en fesant tous ses efforts pour contenter ceux qui voudront bien l'encourager s'attirer l'appui et le patronage du public.

N. B. Il informe de plus les personnes qui désirent fournir leurs draps qu'ils auront les mêmes attentions.

Montréal, 21 juin 1847.

A Vendre par le Soussigné

PEAUX FRAICHES de l'Amérique du Sud, Cuir à Semelle de la Tannerie de St. Pie et autres,
Cuir à Empeigne,
do do sur grain,
Cuir à Harnais, à Collier, à Porte-Manteaux,
Peaux de Taures,
Peaux de Veau du Canada, de France et de l'Amérique,
Prunelle, doublure, bordure, Maroquin, imitation de do Bazane, &c. &c.
—AUSSI—
Formes assorts supérieures de Hallowell.
A. F. SABINE.
31 mai. Rue St. François Xavier.

Faites Attention.

LES Soussignés avertissent le public d'être sur ses gardes et de ne pas recevoir ni négocier un BILLET Promissoir payé en JUIN 1846, et consentie pour certaine affaire à Mr. MOSES, tiré par M. ROSSIN & FRERES de Toronto, pour la somme de **Cinq Cents Louis** cours d'Halifax, le dit billet étant perdu ou égaré et étant nul et sans effet.
M. ROSSIN & FRERES.
Montréal, 12 juin.

THOMAS BELL,
Agent à Commission
Rue des Commissaires, No. 27.

PREND la liberté d'annoncer qu'il a à vendre constamment,
Verni pour Carossiers et Meubliers, do noir et brun (*Japan*)
Peintures de diverses couleurs
Bordures bleues et drab pour voiture,
Toiles, Pompons et Tassettes,
Tapis de toile cirée pour salon,
Cuir à patente et autre,
Frettes pour moyeux en cuivre plaqué de Boston,
Poignées pour portière de voiture,
Boutons jaunes et bruns pour voitures,
Maroquin de différente couleurs pour doublure, de qualité supérieure.
Aussi,—Chaises américaines qu'il pourra fournir aux commerçants à très bas prix.
T. Bell invite les amateurs à visiter son magasin.—17 juin—1m.

AVIS.

LE Soussigné donne avis à tous ceux qui doivent à la faillite BESSE ET FRERE de venir régler d'ici au 15 du mois prochain, au magasin du soussigné No. 143, rue Notre-Dame, faute de quoi leurs comptes seront remis entre les mains d'un Avocat qui sera chargé d'en faire la collection.
W. MALSBURG.
Montréal, 24 juin 1847.

L'Ami du Pauvre Homme.

Lisez ces Exemples Merveilleux de Guérison.

L'UTILITE de ce Medicament est pleinement justifié par une infinité de personnes qui en ont reçu le bienfait en s'en servant. Parmi les temoignages nombreux qui ont été reçus on en choisit ceux-ci :—

"Hémorrhoïdes.—G. N. GOSSELIN, de Montréal, a écrit 'Je certifie que je me suis servi de l'Ami du Pauvre Homme pour les Hémorrhoïdes avec le plus grand succès ; j'étais affligé de cette maladie depuis neuf mois sans pouvoir être guéri par aucun remède, et l'Ami du Pauvre Homme a été le seul remède qui m'en ait guéri entièrement : de plusie... j'ai conseigné à plusieurs personnes aussi affligées, et toutes en ont ressenti les bons effets, et je n'hésite pas à le recommander à ceux qui seraient affligés de cette maladie.
28 Avril 1846.

"Une inflammation aux Yeux.—GUILLAUME OCKENDEN, de 25 Western Street, Brighton, eut une inflammation aux yeux pendant quatorze ans, essaya plusieurs remèdes, consulta les médecins les plus célèbres, et fut informé de l'Ami du Pauvre Homme par le Moniteur annuel qui le mit à l'épreuve, et après quatorze jours il était parfaitement guéri.

Les Jambes Ulcérées.—J. B. BARTLETT, de Weston School, près de Haverfordwest, a écrit : "J'avais été affligé d'une ulcération de jambes pendant trente ans, et j'ai eu souvent quatre ou cinq blessures, sur l'une et l'autre jambe du genre le plus obstiné. Ces blessures depuis quatre ans ont été toujours ouvertes avec une suppuration abondante et désagréable. Par l'usage de deux pots seulement de l'Ami du Pauvre Homme, et par m'abstenir des boissons alcooliques, j'ai obtenu une parfaite guérison sans dommage à ma santé, quoiqu'on l'avait prédit.
Agent pour le Canada :
S. LYMAN & Cie,
à côté de l'église paroissiale,
12 août.—a Place d'Armes.

BEAUX ARTS.

MR. C. G. CREHEN, élève de l'académie de peinture de Paris, prévient le public qu'il se charge de FAIRE les PORTRAITS en PEINTURE et MINIATURES d'une ressemblance parfaite.

Il exécute à Gravure dans toutes ses branches et la Lithographie, &c.

Leçons de dessin chez lui ou en ville. Prix moderés. S'adresser chez lui, rue des Jurés, entre la rue de Bleury et la place à foin, ou laisser son adresse chez le Dr. PICAULT, rue St. Paul, No 69, près du Marché Bonsecours, où l'on recevra toutes les informations désirables.—26 juil.

AVIS est par le présent donné que tous ceux qui doivent à la succession de feu M Benjamin Talon Lespérance en son vivant négociant de Montréal, doivent payer le montant de leur comptes immédiatement, sinon, ils seront mis entre les mains d'un Avocat pour collection, et ceux à qui la succession peut être endettée sont priés de filer leurs comptes dûment assermentés à Dame Veuve Benj. T. Lespérance ou au soussigné sous le plus court délai.
A. MONTREUIL, N. P.
Montréal, 5 juil. 1847.

DR. MACDONNELL
Déménagé de la Rue Craig,
No. 51 Grande Rue Saint-Jacques.

PHARMACIE CENTRALE
No 69, RUE St. PAUL

SALSEPAREILLE
DU
DR. TOWNSEND,
Médecine la plus Extraordinaire du Monde.

CET EXTRAIT se vend en BOUTEILLES d'un PEINTE, ½ de Gallon, il est six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre. Il guérit les maladies, sans vomissement, sans purgation, sans rendre malade, sans affaiblir le malade. Prix : 5s. le flacon.

GRANDE MEDECINE DU PRINTEMS ET DE L'ETE.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toute autre médecine, c'est que pendant qu'elle guérit la maladie, elle fortifie le corps. C'est véritablement une des *MEILLEURES MEDECINES* qu'on puisse voir pour le *PRINTEMPS* et l'*ETE* ; non seulement elle purifie tout le système et fortifie la personne, mais elle crée un sang nouveau, riche et pur, puissance que ne possède aucune autre médecine. C'est dans cette propriété que gît le grand secret de son merveilleux succès. Elle a effectué pendant ces deux dernières années plus de 35,000 guérisons dans des cas de maladies graves dont 5000, au moins, étaient considérées comme incurables. Plus de
3000 Cas de Rhumatismes chroniques,
2000 Cas de Dyspepsie,
4000 Cas de Débilité générale et manque d'Energie,
7000 Cas de différentes maladies des Femmes,
2000 Cas de Scrofules,
1500 Cas de maladies de Foie,
2500 Cas de maladies des reins et d'hydropysie,
3000 Cas de Consomption, ainsi que des milliers de maladies du sang ; Ulcères, Erysipeles, Dartres vives, Boutons à la figure &c. &c. &c., un grand nombre de maux de Tête, Points de Côté et de Poitrine, affections de l'Epine du dos, &c &c. &c.

Ceci peut paraître incroyable à quelques personnes mais nous avons un grand nombre de lettres de nos agens et de médecins de toutes les parties du pays, nous annonçant des cures étonnantes. R. Van Buskirk, Ecr., un des droguistes les plus respectables de Newark, N. J., dit qu'il peut, dans cette ville seule, citer plus de 50 cas. Il y en a des milliers dans New-York et des centaines dans Albany et autres villes dont nous donnerons l'adresse, toutes personnes respectables. Cette médecine a, sans doute, sauvé la vie à plus de 5000 ENFANS dans la dernière saison.

Comme elle détruit la cause de la maladie, elle les répare à la saison de l'été.

FIEVRE DES VAISSEAUX, TYPHUS, CONTAGION.

Il n'y a pas le moindre doute que cette maladie ne soit contagieuse, et il est bien à craindre que les milliers de malheureux exténués par les privations de toute espèce et qu'on debarque tous les jours dans ce pays affaiblis et rongés par le Typhus, n'infectent rapidement le pays par la contagion, et il est du devoir de chacun et surtout des autorités de prendre toutes les mesures de précaution. La Salsepareille du Dr. Townsend, préviendra la maladie. Si le sang est pur il est impossible de contracter le Typhus ou toute autre maladie.

Tous ceux dont le sang est impur ou qui sont affaiblis et surtout les enfans, seront, par l'usage de la Salsepareille, préservés de la *Peste* et des maladies des chaleurs.

Le Capitaine G. W. McLean, de la marine des Etats-Unis et membre de la Législature de New Jersey, nous a envoyé le certificat suivant.
Rahway, 25 jan. 1847.

Il y a un an environ, je fus attaqué de l'Influenza et tout mon système devint d'une faiblesse extrême, on me conseilla de prendre de la Salsepareille du Dr. Townsend, et après en avoir employé deux ou trois bouteilles, je fus beaucoup soulagé et convaincu de son efficacité, je continuai et fus de mieux en mieux. Je suis certain que je lui doit la vie et je ne puis m'en passer.
G. W. MCLEAN, U. S. N.

JOHN JACKSON, Ecr., Editeur du Rahway Republican, publie le certificat précédent et l'accompagne des remarques suivantes :

☞Le succès de la préparation du Dr Townsend nous paraît de l'ordre le plus élevé. Les personnes dont nous publions les certificats sont des hommes éclairés et ne s'exprimeraient pas aussi fortement s'ils n'étaient convaincus que la médecine le mérite.

SCROFULES, ECROUELLES, GUERIS.

Ce certificat prouve d'une manière conclusive que cette salsepareille a un contrôle parfait sur les maladies les plus obstinées du sang.

Trois Enfants dans la même maison.

Dr Townsend. — Monsieur — J'ai le plaisir de vous dire que trois de mes enfants ont été guéris des scrofules par votre excellente médecine. Ils avaient tous trois des plaies d'une très mauvaise nature ; après en avoir pris quatre bouteilles ils se sont trouvés guéris.
Je suis etc.
J. W. CRAIN, 105 Wooster-
New-York, le 1er Mars 1847.

Grande Médecine pour les Femmes.

La salsepareille du Dr. Townsend est un curatif rapide pour la consomption commençante la stérilité, la Leucorrhée (fleurs blanches) l'irrégularité des règles, ou toute autre débilité de système quelqu'en soit la cause. Rien de plus surprenant que sa puissance fortifiante sur le corps humain. Des personnes d'une faiblesse extrême, ont, par son usage, conservé leurs forces. Elle détruit les affections nerveuses qui sont une grande cause de stérilité. On ne doit pas s'attendre que dans des cas de nature, si delicate, nous donnions des certificats des guérisons qui sont venues à notre connaissance. Plusieurs familles qui n'avaient pu avoir d'enfants, après avoir employé quelques bouteilles de cette précieuse médecine ont eu des enfants bien portants.

Dr Townsend.—Ma femme étant très malade de faiblesse et de débilité générale, et souffrant continuellement du bas-ventre (mal de matrice) et ayant connu des cas ou votre médecine avait effectué de grandes guérisons. Elle s'en procura une bouteille et suivit la direction que vous donnez. En peu de temps sa maladie disparut et elle fut guérie. Reconnaissante du bien qu'elle a reçu elle me charge de vous remercier.
M. D MOORE, au coin de Grand et Lidius st.

Aux Mères et aux Dames Mariées.

Cet extrait de salsepareille est expressement préparé pour les maladies des femmes. Aucune dame qui a raison de croire qu'elle approche de cette époque de la vie qu'on appelle *age critique*, ne doit négliger d'en prendre, car c'est un préservatif certain contre aucune des nombreuses et terribles maladies dont les femmes sont menacées, à cette période de leur vie. On peut éloigner cette période de plusieurs années en enfaisant usage. Elle n'est pas moins utile pour celles qui approchent de l'*état de femmes*, (age de puberté) car elle active le sang et donne de la force. En vérité, cette médecine est impayable pour toutes les maladies délicates auxquelles les femmes sont sujettes.

DYSPEPSIE.

On n'a jamais découvert de Fluide ou de Médecine qui ressemble autant au suc gastrique ou à la salive dont la fonction est de décomposer la nourriture et de fortifier les organes de la digestion comme cette préparation de Salsepareille.

Département de la Banque Albany, le 10 mai 1847.

Dr Townsend—Depuis plusieurs années j'ai été affligé d'une Dyspepsie de la pire espèce, accompagnée de tiraillements d'estomac, perte d'appetit, grande aversion pour toute sorte de nourriture, et pendant des semaines je n'ai pu garder dans mon estomac qu'une bien faible portion de nourriture, j'essayai sans succès les remèdes ordinaires. Lorsqu'il y a deux mois, on me décida à employer votre salsepareille, avec bien peu d'espoir je vous l'avoue, mais après deux bouteilles, je trouvai mon appetit rétabli et elle brulement disparu, et j'en recommande l'usage à ceux qui sont affligés comme je l'ai été.
W. W. VAN ZANDT.

☞ GARE AUX CONTREFACONS.—Des personnes deshonnêtes ayant imité nos étiquettes et mis de mauvaises drogues dans des bouteilles semblables aux nôtres. Voyez si chaque bouteille a la signature dans le verre.
S. P. TOWNSEND.
Ses principaux magasins sont 126 Fulton St N. Y.
Seuls agents pour Montréal,
PHARMACIE CENTRALE DU DR. PICAULT, No 69 Rue St. Paul près du Marché Bonsecours et de l'hotel Daley, et W. RAYFORD.—1 juillet.

DR. WOLFRED NELSON,
PETITE RUE ST. JACQUES,
Encoignure Nord de la rue St. Laurent

CHEMIN DE FER
DU CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT.

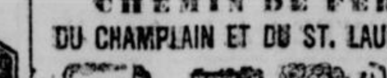

Nouvel Arrangement.

LUNDI prochain, le 30 AOUT, et jusqu'à nouvel avis,

LE PRINCE ALBERT.

DE MONTREAL:	DE LA LAPRAIRIE:
8 heures A. M.	6 heures A. M.
12 heures M.,	9½ heures A. M.
Malle et Pasgrs. E. U.	1½ heures P. M.
4 heures P. M.	

CHARS DU CHEMIN DE FER.

DE ST. JEAN:	DE LAPRAIRIE:
8½ heures A. M.	9½ heures A. M.
2½ heure P. M.	1 heures P. M., E. U Malle et Passagers
	5 heures P. M.

LES DIMANCHES.

PRINCE ALBERT:	CHARS du CHEMIN de FER
De Montréal, 3 heures P. M.	De St. Jean, 8 heures A. M., ou à l'arrivée des Steam-Boats du Lac Champlain.

Et tant que les STEAMBOATS DE CHAQUE JOUR sur le Lac Champlain, continueront à marcher comme à présent.

DES CHARS EXTRA

Laisseront ST. JEAN les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 4 heures P. M., pour transporter les passagers jusqu'à Montréal le soir même.

Prix du Passage:

Première Classe de Passagers 5s. ; dito, pour aller et revenir le même jour, 5s. (pourvu qu'ils fassent connaître leur intention en prenant leurs cartes). Secondes Classe, 2s. 6d. ; dito, pour aller et revenir le même jour 3s. 9d. (pourvu qu'ils fassent aussi connaître leur intention en prenant leurs cartes).

Le fret doit être payé à la livraison.

Toute demande concernant le fret ou le passage de Montréal doit être fait à bord du Prince Albert.

Bureau du Chemin du Fer,
Montréal, 26 aout 1847.

LE Bureau de la compagnie du Chemin de Fer du Champlain et du St. Laurent, a été transporté au coin de la place de la Douane, nouvelle bâtisse de M. Dow.

P. GENDRON,
IMPRIMEUR,
No. 24. Rue St. Vincent,
MONTREAL,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une IMPRIMERIE au No. 24, rue St. Vincent, à l'étage supérieur de la maison occupée par M. J. B. Rolland, Libraire, où il recevra avec reconnaissance toute impression que l'on voudra bien lui confier, telle que :

Livres, Pamphlets, Catalogues, Billets d'enterrements, Cartes d'adresses, Circulaires, Chêques, Polices d'assurances, Traites, Cartes de visites,	Programmes de spectacle, Annonces de Diligence, (Connaissements) &c. &c. &c.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité.

Le soin que M. Gendron apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite très respectueusement.

Tout le matériel de son établissement est neuf.
PRIX TRES REDUITS.
16 août.

A. & T. LESPERANCE,
78 & 82. Rue St. Paul et Place
JACQUES CARTIER,
Porte voisine de L. P. Boivin, Horloger.

VIENNENT de recevoir une partie de leurs MARCHANDISES du PRINTEMPS, consistant en Draps fins et superfins, Casimirs, Soiries, Rubans, Toiles, Lainages et Catonades en grandes variétés.
—AUSSI—

Chapeaux Français et Anglais
DES GOUTS LES PLUS RECENTS.

Ils ont toujours en main une collection de HARDES FAITES de toutes espèces, par les meilleurs tailleurs et de matériaux garantis. Ils confectionneront aussi les hardes à ordre pour les quels ils gardent les premiers ouvriers.

A. & T. L., saisissent cette occasion pour remercier leurs amis et le public de l'encouragement qu'ils ont reçu d'eux, et ils espèrent par leur assiduité aux affaires et la supériorité de leurs articles mériter une continuation de leurs faveurs.
Montréal, 17 mai 1847.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR,

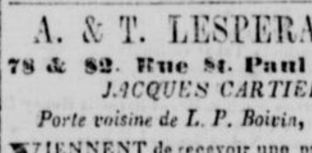

No. 122. Coin des Rues St. Paul et St Gabriel

Fonds Considérable de
HARDES FAITES
ET DE MARCHANDISES SECHES,
&c. &c. &c.

M. LOUIS PLAMONDON, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit indiqué un vaste Magasin de Marchandises Sèches et d'Habillements tout faits. On pourra se procurer chez lui des effets et des Hardes à 15 pour 100 MEILLEUR MARCHE que partout ailleurs, ses prix étant extrêmement réduits.

☞On trouvera au No. 122, coin des rues St. Paul et St. Gabriel, en toutes saisons, un assortiment et un choix considérables de vêtements confectionnés avec les plus grands soins, avec d'excellentes Etoffes et à la portée de toutes les fortunes. Avis aux amateurs du bon marché.

Départements des Hardes Faites.

		s	d		s	d
500	Surtouts, Fracs de drap noir et de couleurs,	22	6	25	0 à 35	0
200	Gilets do.....	12	6	14	0 à 16	0
800	Habits de Tweed gris	9	0	11	3 à 12	6
200	do Gold mixed	0	0	22	6 à 27	6
500	Vestes do. de différent patrons	0	0	3	6 à 4	0
200	Vestes de Satin noir	0	0	8	0 à 11	3
200	do Velours de soie noir et de couleurs..	0	0	10	0 à 15	0
800	Culottes de Drill gris et barré.......	0	0	3	6 à 4	0
1200	Culottes de Bouragan gris et blanc....	0	0	4	6 à 6	3
150	Gilets de Drill blanc	0	0	3	0 à 4	0
150	paires de Culottes de Drap bleu et noir...	0	0	11	3 à 13	9
150	do do de Casimire	0	0	10	6 à 14	0
400	Habits et Surtouts à la d'Orsay pour été	0	0	15	9 à 26	0
200	Habits de chasse de toutes sortes de patrons	0	0	12	6 à 20	0

Habillements Faits sur mesures.

	s	d		s	d
Habits de Drap superfin, (Dress Coat) pour Messieurs........	30	0	à	50	0
Do du Frac do	25	0	à	40	0
Pantalons de beau Drap fin......	15	0	à	25	0
Do. Doeslin et Casimir..	12	6	à	20	0
Vestes de Soie, Satin &c........	10	0	à	20	0

Habits pour Deuil faits à ordre dans le plus court délai.

M. L. Plamondon ayant à son service des Tailleurs habiles, il sera toujours au courant des modes nouvelles, les ouvrages sont garantis.

Habillements d'enfants de toutes grandeurs et qualités de 10s à 20s.

M. L. Plamondon attend par les premiers arrivages, un grand assortiment d'effets et de Marchandises Sèches de toutes sortes, Draps Soieries, Casimers, Doeskins, Satins, Gants, Toiles, Cols, Cravates, Chapeaux, Casquettes, &c. &c.

5000 PIECES de TAPISSERIE de toutes couleurs et patrons à vendre au No. 122, coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.

☞Ne fait qu'un seul prix.
LOUIS PLAMONDON.
Montréal, 3 mai 1847.

NOUVEAU
MAGASIN CANADIEN
DE MARCHANDISES SECHES ET DE
Hardes Faites, &c &c., &c.

ALEXIS ENOS, à l'honneur de prévenir ses Amis et le Public en général, qu'il vient de transporter son MAGASIN Rue St. Paul, au coin Nord de la Place Jacques Cartier, en face de l'ancienne Maison de Police, ou l'on pourra se procurer des MARCHANDISES SECHES et toutes sortes d'Habillements à meilleur marché que partout ailleurs. Il se flatte que par son assiduité et le bon goût de ses Marchandises, il attirera l'attention du Public.

Il possède aussi un grand assortiment de SOULIERS et BOTTES, à des prix réduits.

N. B. **Mme. Enos** aura toujours constamment en main un des meilleurs assortiments de CHAPEAUX de Dames et elle exécutera les commandes avec une grande exactitude et sous le plus court délai.

Montréal, 6 mai, 1847.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
Pour les Colonie.
CAPITAL, £500,000.

ETABLIE POUR EFFECTUER DES ASSURANCES SUR LA VIE
De personnes résidentes ou devant résider dans les Colonies de la Grande Bretagne, les Indes, ou autres places.

BUREAU PRINCIPAL, GEORGE STREET, No. 1 EDINBURGH.

GOUVERNEUR:
Le tres-Honble. Comte d'Elgin et Kincadine,
Gouverneur Général du Canada.

CETTE COMPAGNIE a été établie pour étendre aux Colonies de la Grande-Bretagne, et aux Indes, le bienfait en entier de l'Assurance sur la vie, et pour offrir des facilités aux personnes qui visitent les pays étrangers ou qui y résident.

La régie générale de la Compagnie est sous la direction de personnes qui ont été engagées depuis longtemps dans ces Institutions d'Assurance sur la Vie, et employées à les faire fonctionner ; et les Directeurs se sont efforcés de procurer aux personnes du dehors qui obtiendront des certificats à leur Bureau, les avantages dont jouissent ceux qui vivent dans ce pays.

LE CAPITAL

de la Compagnie est de £500,000. Tous les Directeurs dans la Grande-Bretagne sont actionnaires de la Compagnie, et ceux qui sont nommés dans les Colonies sont obligés de prendre le même intérêt à l'Institution.

LES TAUX

que la Compagnie a adoptés l'ont été d'après les observations les plus correctes qui existent sur la valeur de la vie ; et les Directeurs doivent reconnaître la précieuse assistance qu'ils ont reçue des Rapports Parlementaires, préparés par le Col. TULLOCH, au sujet de la mortalité dans les troupes anglaises des Colonies de la Grande Bretagne ; ainsi que l'assistance que leur a procuré, dans leurs procédés, HENRY MARSHALL, Ecr., Député-Inspecteur des Hopitaux de l'Armée.

LES PROFITS

de la Compagnie seront calculés et divisés à certaines époques fixes : La première Investigation et Division aura lieu en 1854, ou chaque Police ayant droit de participer aux profits, aura part dans le fond qui sera alloué pour être divisé parmi les Assurés, suivant les profits que la Compagnie suppute s'être élevés pour la classe particulière dor lesques à laquelle telle Police peut appartenir.

VANTAGES

Parmi les autres avantages ... cette Compagnie, sur lesquels on ... particulièrement l'attention du public, peut ... compter les suivans :

1o.— La sureté d'un Capital considérable garanti.

2o.— Le taux moderé du premium, qui peut être payé annuellement ou semi annuellement, au choix de la personne qui se fait assurer. Ces taux ont été adoptés après une longue et laborieuse investigation dans les statistiques concernant la valeur de la vie dans les différentes parties du monde, auxquelles la Compagnie se propose d'étendre ses affaires.

3o.—Les grandes facilités pour l'assuré, quant à ce qui regarde la résidence et les voyages—les limites étant généralement très étendues, et en particulier, l'assuré étant libre de passer par paquebot à vapeur entre aucun port de l'Amérique du Nord, et aucun port Européen, en tout temps de l'année, sans charge extra.

Les assurés n'ont donc pas besoin de craindre de perdre les profits de leur Assurance en oubliant peut-être par inadvertance de donner l'avis requis par l'autres compagnies, de leur intention de traverser l'Atlantique.

4o.— La prompte depêche dans la disposition des affaires. — Le bureau local ici ayant plein pouvoir d'examiner et accepter les propositions, en mettant la Compagnie dans le risque, sans communiquer avec le Bureau Principal.

5o.— On n'exige aucun honoraire d'entrée, et la personne qui se fait assurer n'encourt aucune dépense quelconque, pour transiger ses affaires — la compagnie payant son medecin.

6o.— Ce Bureau d'Assurance est entièrement d'Assurance sur la vie, sans être lié à aucune Assurance du Feu et de la Marine.

Le Prospectus contenant les Taux, conditions, &c. et toutes les informations, peuvent être obtenus, en s'adressant, soit en personne, soit par lettres au Directeur.etc

BRANCHE EN CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL,
No. 19, Grande rue St. Jacques.

DIRECTEURS :
HON. PETER McGILL, Président.
DAVID DAVIDSON, Esq.,
ALEXR. SIMPSON, Esq.,
HEW RAMSAY, Esq.,
CHRISTR DUNKIN, Esq.
MEDECIN:
GEORGE CAMPBELL, Esq., M. D.
SOLICITEUR:
JNO. ROSE, Esq.
MANAGER:
ALEXR. DAVIDSON PARKER, Esq
1avril.—as

Eau de St. Léon.

RECEMMENT reçu et à Vendre par le Soussigné quelques Douzaines de Bouteilles d'Eau des Sources de St. Léon.
18 juin L. J. HARKIN.

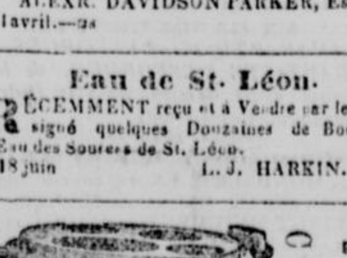

Nouveaux POELES DE CUISINE,

A Rotation, à Air Comprimé de Stanley.

CES POELES ne peuvent être égalés pour l'économie d'utilité, car tous ceux qui s'en servent, ont eprouvé la plus grande satisfaction. Le fourneau est de grandeur à contenir quatre pains de famille, et la chaleur s'y distribue que chaque partie chauffe en même temps ; en tournant le dessus, deux larges vaisseaux se trouvent sur le feu en même temps, ce qui est une grande économie de bois. Un fourneau pour l'été a été ajouté à ces poêles, sur lequel on peut se servir de deux vaisseaux additionnel avec une grande économie de bois ou de charbon.

A vendre en gros et en détail par l'agent, No 103, rue St. Paul.
12 juil.—a GEO. HAGAR.

ROMUALD TRUDEAU
APOTHICAIRE,

A transporté sa PHARMACIE du No. 106 rue St. Paul, au No. 111, au coin de la rue St. Jean Baptiste.—10 mai.

Joseph Doutre, Avocat.

A établi son Bureau en l'étude ci-devant occupée
PAR MM. CARTIER,
Rue St Vincent, No. 12—3 mai.

MAISONS &c. A LOUER.

A LOUER,

LE BAS de la MAISON, faisant l'encoignure Nord-Est de la rue Ste. Marie et du Marché Papineau. Possession donnée au 1r Octobre prochain.

S'adresser sur les lieux pour le prix du loyer.
12 août.

A LOUER,

PLUSIEURS MAGASINS et LOGEMENTS dans les deux bâtisses de l'ancienne maison de pesée et du Marché à Poisson. Ces deux édifices ont été réparés à neuf et sont dans le plus meilleur S'adresser à
2 août. A. COURTNAY.

A LOUER.

Une belle MAISON en pierre à deux étages, située à la Montagne de Rouville, de 36 pieds sur 40, avec un superbe VERGER de 24 arpens, complanté des meilleurs arbres fruitiers. Cette situation est très avantageuse pour tenir un Hotel, la maison a déjà été occupée comme telle depuis plusieurs années. Pour les conditions s'adresser à Belœil au Dr. Broussault. Possession donnée immédiatement—10 juin.

Résidence à Lachine.

A Louer, soit pour les mois d'Eté ou pour l'Année finissant au 1r Mai 1848, DEUX MAISONS très-bien situées sur les bords du St Laurent, à l'extrémité supérieure du village de LaChine. Une des Maisons est en pierre et d'une dimension considérable, avec Ecurie, et Dépendances en bon ordre, et un jardin très productif y attaché—bien adapté pour une famille. L'autre Maison est en bois et plus petite. On pourra louer avec les maisons autant de paturage qu'il sera désiré. Pour plus amples particularités s'adresser à la Maison de la Baie d'Hudson à Lachine.

Montréal, 17 Mai 1847.

Un MAGASIN à Louer,

AVANTAGESEMENT situé sur la rue St. Paul, face du Marché Bonsecours, avec CAVES spacieuses et dépendances, le tout dans le meilleur état possible, le magasin ayant été fait tout-à-neuf cette année. Cette place est excellente, soit pour magasin de Marchandises Sèches ou pour le commerce d'Epicerie, ou tout autre espèce de commerce.

S'adresser, rue St. Paul, à
N. B. DEMARTEAU.
3 mai.

A Louer,

CETTE BELLE MAISON et dépendances appartenant à M. F. X. BEAUDRY, située sur Rue St. Charles Boromné No 70. Loyer £40 par an — S'adresser à
PIERRE RICHER,
Grande rue du fauburg
26 Avril. St. Laurent, No. 138.

MAISON A LOUER

DEUX MAISONS sur la rue Craig, (coin de la rue Coté) avec Glacières, Ecuries &c. S'adresser à
L. DE LAGRAVE,
Rue Lagauchetière.
Ou à C. A. BRAULT N. P.
26 vril

A LOUER,

UNE SUPERBE MAISON, à deux étages imitant la pierre de taille à l'encoignure des rues Papineau et Dorchester, faubourg Quebec, près du Marché Papineau, bien situé pour un magasin d'épicier, ou un Hotel ; elle est bâtie pour quatre Logements, avec une grande cour, écurie et un bon puits, bonne remise &c., &c., &c.
S'adresser à L. LAFONTAINE
Rue St. Paul No 143.
8 av.

A LOUER,

TROIS LOGEMENTS et un MAGASIN en brique à l'encoignure du quarré Papineau, avec Cave, Cour, Ecurie, remisse. Dans le meilleur ordre possible.
—ET—
TROIS LOGEMENTS rue St. Nicolas Tolentin très bien finis possession le 1er Septembre.
4 fev. H. LIONNAIS,
Au coin des Rues Craig & St Dominique.

Bois de Charpente, de Menuiserie &c.

A VENDRE, au quai, par le Soussigné à des conditions faciles toute espèce de BOIS de Charpente et de Menuiserie:
Planches,
Madriers,
Bois de Colombage,
Lambourdes de Cèdre,
Bois d'écarissage,
Bois de Corde, &c. &c.
LEON HURTEAU,
Au quai.
S'adresser aussi au magasin de M. FLEURY ST. JEAN, rue St. Paul.—15 mai.—1.

Société.

LE Soussigné avertit ses amis et le public qu'il a admis M. JAMES BENNING, comme associé dans ses AFFAIRES, qui, compter de cette date, se feront comme l'ordinaire sous les nom raison de YOUNG & BENNING. La nouvelle Société est dûment autorisée à collecter toutes les dettes.
JAMES YOUNG.
Encanteur, Courtier et marchand Commission

AVIS.

LE soussigné donne avis à tous ceux qui doivent à la Faillite de BESSE & FRERE de venir régler d'ici au 15 du mois prochain, au bureau de Messrs. PELLANT & BERNABE', No 130, Rue Notre-Dame, faute de quoi leurs comptes seront remis entre les mains d'un Avocat qui sera chargé d'en faire la collection.
W. MALSBOURG.
Montréal, 20 Avril 1847.

J.-H. WEBSTER,
DENTISTE,

ANNONCE qu'il a laissé la rue St LAMBERT, pour se fixer au No. 108 rue NOTRE DAME, où il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui requerreront ses services professionels. Ses prix sont très-bas. Il garantit toutes ses opérations.—28 sept.

On peut en référer à MM. les Drs.

W. Nelson, M. D.,	L. F. Tavernier, M. D.,
P. Munroe, M. D.,	H. Nelson, M. D.,

Magasin Canadien
DE
FERRONNERIE.

LE Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, *Ann Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc.*
Fer anglais assorti,
Banke Best Feuillard,
Boîtes de Roues, Bèches Pelles &c. &c.
De plus, un assortiment de Quincaillerie et Coutellerie.

Les Marchands de la campagne trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment vû qu'il a expressement été importé pour le commerce du Bas-Canada.

A vendre à des conditions faciles.
W. F. LESTE,
No. 81 Rue St. Paul, et
" 79 Coin de la Place
16 juin. Jacques Cartier.

AVIS.

LE CLOS du soussigné ci-devant tenu dans la rue Salaberry est maintenant changé à celui autrefois occupé par M. MERRITT, près de la barrière du faubourg Quebec, où il a constamment en main un assortiment de BOIS de SCIAGE et de PLANÇONS de toutes les qualités à des prix réduits avec un crédit approuvé.
H. LIONAIS,
12 juil. Rue Craig.

Bierre a Montagnes Françaises
de la meilleure qualité attendue par les premiers arrivages, à Vendre par
EDWARD WAY & Cie.
Bâtisse de Gillespire sur le Quai. 17 mai—3

A VENDRE

3500 Minots de SEIGLE, 1000 Minots de BLE' d'INDE.
J. & T. GORDON.
Montréal, 12 juil. 1847.

VENTES D'IMMEUBLES

Grand Marché !
PAS D'ARGENT DEMANDE'

LES Soussignés offrent à vendre, à des termes très avantageux, à rente foncière perpétuelle, leur propriété, située sur le Chemin de Lachine, en deçà du Village des Tanneries, adjoignant au terrain de B. Brewster, Ecuier, ayant divisé cette propriété en

Lots pour Batir,

ils pourront en disposer à des prix bien bas, variant de £12 10s à £80, selon leur grandeur et situation. Ces Lots ont tous été commués, et en conséquence, ne payent aucun droit Seigneurial.

Ces Lots, en bien peu de temps, augmenteront de beaucoup en valeur, leur proximité du Chemin à Lisses de Lachine et du Chemin à Barrière, qui passe devant, et le Canal passant en arrière, de même que l'intention d'établir un

DEPOT DU CHEMIN A LISSES,

directement vis-à-vis, les rendant très désirables et commodes comme résidences. Ces Lots ne sont éloignés que d'à peu près un quart de mille de la Barrière. Les plans peuvent être vus au Bureau de H. Lionais, Rue Craig.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'un ou l'autre des Soussignés.
B. H. LEMOINE.
ANDRE' OUIMET.
H. LIONAIS.
16 août.

VENTE DE
60 Lots de Prix
DANS LES
Faubourgs Ste. Anne et St. Joseph de Montréal et dans le village de Chambly.

Suivant les Plans qui démontrent la localité et la mesure des terrains, des maisons et des bâtisses sus érigées, &c.

UN TERRAIN sur la rue Dalhousie, de 45 pieds de front sur 137 pieds de profondeur, mesure française, avec une jolie MAISON en Briques à deux étages sus érigée, contenant 8 appartements, aussi une cuisine à deux étages en brique, un appenti en bois, étables citerne et puits, avec un terrain complanté d'arbres, rapportant un loyer de £60 par an.

UN AUTRE LOT, sur la même rue, contenant 45 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, avec un excellent BUREAU en BRIQUE, dessus érigé, qui, avec le LOT vacant se loue £35 par an.

UN AUTRE LOT, formant l'encoignure des rues Gabriel et Murray, contenant 75 pieds 6 pouces sur la première et 45 pieds sur la dernière rue avec une excellente MAISON en BRIQUE sus érigée, louée à £27 10 par an.

UN AUTRE LOT de 36 pieds 6 pouces sur la rue Gabriel, vis-à-vis la rue Eléanor, et 75 pieds de profondeur, avec une bonne MAISON en bois à deux étages, et dépendances de-sus érigées, rapportant un loyer de £51 par an.

UN AUTRE LOT, occupant l'encoignure des rues McCord et Gabriel, avec une excellente MAISON sus érigée, rapportant un loyer de £64 par an.

Aussi, plusieurs autres LOTS, avec BATISSES, &c, produisant de £15 à £36 par an.

Les limites d'une annonce ne permettent pas d'entrer dans tous les détails et description de chaque terrain en particulier, l'examen du plan pourra en faire connaître la valeur et on le recommande à ceux qui se proposent de disposer de la somme médiocre de

£353 15s. courant

pour faire l'acquisition d'un de ces Lots de prix et de ses dépendances, le montant étant payable, *un cinquième* au comptant et le reste en

Dix versements annuels avec intérêt.

La Vente aura lieu aussitôt que la liste des acquéreurs sera complétée, avis de laquelle sera donné

Les terrains sont commués et francs de tous droits seigneuriaux.

On peut se procurer des plans litthographiés et tous les renseignements, nécessaires en s'adressant soit à W. N. CRAWFORD Notaire, ou au Propriétaire soussigné.
CANFIELD DORWIN.
20 mai.

A Vendre ou à Louer.

UN MOULIN A CARDE mu par l'eau, situé à la pointe de l'Eglise de la Chine presqu'en face de l'église, avec ses FOULONS, &c., et assez de force pour y mettre des moulanges à farine, avec écuries et autres bâtisses et un petit VERGER.
—AUSSI—
Une Maison en pierre bien finie, le tout convenable au commerce, bâtie sur un terrain qui tient à celui du moulin ci-haut décrit. Toutes ces bâtisses sont neuves, et dans le meilleur état possible.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.
L. ST. JAMMES DIT BEAUVAIS.
22 juil.

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ.

PAR le soussigné, cette propriété ci-devant connue sous le nom de Tannerie de Galt, et maintenant complétée en manufture de savon et chandelles. Termes faciles
—EN OUTRE—
142 douz. de moules à chandelle neufs,
67 pièces de cèdre,
3 chaudières de fer à savon,
77½ cordes de pruche,
Une glacière pleine de 24 pieds français carrés sur 12 pieds d'épaisseur,
400 planches claires,
100 madriers,
100 Boîtes vides pour chandelles,
12 mises à savon,
500 briques à feu,
Une balance à patentes,
1000 livres coton à chandelles, et beaucoup d'autres articles.
26 juil. T. DUFORT.

Attention.

SERA Vendu prochainement à l'enchère, ce Superbe TERRAIN, dépendant de la succession de feue Dame SARAH HALL, épouse de de feu Mr. THOMAS LEVALLE'E, de Québec, situé en cette Cité près du Champ de Mars, de 115 pieds de front sur la rue Ste. Elizabeth, sur 158 pieds de profondeur actuellement occupé comme clos de bois par MM. Lang & Longpré.

Ce terrain sera divisé en 3 lots de 38 pieds et 4 pouces chaqué, de front, sur la dite rue Ste Elizabeth.

Le jour de la vente sera annoncé dans les journaux et par des affiches.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Notaire Soussigné
J A LABADIE, N. P.
Montréal, 1 juillet 1847.

SOURCES CALEDONIA.
CANADA HOUSE.

LE soussigné tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il en a reçu durant la dernière saison, l'informe qu'il tient encore le *CANADA HOUSE* qui est ouvert pour la réception des voyageurs et où il trouveront tout le comfort désirable.

Depuis l'été dernier cet Hotel a subi plusieurs réparations ainsi que le terrain qui l'entoure et on n'a rien négligé pour le rendre commode et agréable.

Les Sources de Caledonia offrent un grand avantage aux malades par la variété des eaux et leur efficacité dans différentes maladies.

Les Bains Salés et Sulfureux sont en opération, et on connait les différentes cures qu'ils ont déjà opérées.

La Diligence part tous les matins de Montréal pour Caledonia, (les Dimanches exceptés) et arrive aux Sources dans la soirée.

Les prix de pension sont comme de coutume :—

AU MOIS, ...	£6	0	0
A LA SEMAINE.................	1	15	0
AU JOUR,........................	0	7	6

E. CLIFTON.
31 mai —v.

Parfumerie Française et Anglaise

RECEMMENT REÇU, un grand assortiment de Parfumerie, Essences, Extraits Savons, Pommades, etc., etc.
S. J. LYMAN & Cie.
8 mai.—1. Chimistes, Place d'Arm

W. B. LINDSAY, Jr.,
AVOCAT.
BUREAU No. 32, CHAMBRE D'ASSEMBLE'E

IMMEUBLES A VENDRE

AUX CAPITALISTES.
A Vendre.

DEUX MAISONS, formant une seule bâtisse sur la grande rue du faubourg St. Joseph, dont le terrain a cent deux pieds de front sur deux cent trente pieds de profondeur et construites en pierre, à TROIS étages. L'une de ces maisons a quarante deux pieds de front sur trente-quatre de profondeur et l'autre a trente-deux pieds sur trente quatre. Elles sont éloignées de la rue par une distance de soixante pieds et ombragées par de beaux chênes qui en font un séjour des plus agréables. Les Ecuries et Hangards se trouvent à soixante pieds en arrière de la bâtisse. Le terrain est couvert d'arbres fruitiers de différentes espèces. Comme résidence particulière, on ne saurait rien trouver de plus confortable que ces bâtisses tant sous le rapport de la situation que de la disposition intérieure : elles seront vendues ensemble ou séparément par vente publique le 20 d'AVRIL prochain, si on n'en dispose avant par vente privée.

—DE PLUS,—

Un VERGER au Faubourg St. Antoine, de cent-six pieds de front, sur cinq cents pieds de profondeur, agréablement situé sur un côteau, formant partie de la Succession Lusignan.

Les conditions seront faciles.
JH. ROY.
15 mars.

Terre à Vendre.

LE Soussigné a été autorisé à offrir en vente à des termes de payements faciles, une Superbe Terre, située dans la paroisse St. Laurent, près du village et à une distance avantageuse de la ville. Pour plus amples informations s'adresser J. A. LABADIE, N. P., ou No 24, rue St. Vincent, à Montréal.
J. B. ROLLAND.
28 juin.

A Vendre ou à Louer.

UN EMPLACEMENT situé rue Bonaventure, de 40 pieds sur 118, fesant face à l'endroit où se termine le chemin de fer de Lachine, le dit lot étant avantageusement situé pour plusieurs fins, étant en ligne droite avec la grande rue St Jacques, et comme il est en contemplation de continuer la rue Bonaventure jusqu'aux Tanneries, cette rue deviendra le chemin public jusqu'à Lachine et le Haut-Canada.

Les termes de payements seront faciles, une partie seulement du prix sera exigible à la passassion du contrat.

Le propriétaire le louerait volontiers à un prix raisonable, ce lot est dans une excellente situation pour un clos à bois &c.

Pour les autres particularités s'adresser au No. 112, rue St. Antoine d'où le dit emplacement peut être vû, une rue ayant été ouverte de cette dernière place à l'autre et on peut communiquer avec les deux rues.—1 juil.

A VENDRE,

UNE JOLIE PLACE de CAMPAGNE, dernièrement occupée par H. Stuart, Ecuier, et autrefois par le procureur général Ogden, pendant neuf ans. Elle est située au Ruisseau Migeon, au pied du Courant Ste. Marie, sur le bord du fleuve commandant une des plus belles vues du Canada. Il y a sur le veste terrain une superbe plantation d'arbres fruitiers et forestiers, arbustes et plantes, &c. Il ne se présentera pas un avantage semblable de sitôt, car ce site est un des plus beaux des environs de la ville.

On vendra à des conditions faciles.

S'il n'en est pas disposé avant le 1er Août prochain, elle sera vendue à l'Encan.

Un titre incontestable sera donné.

Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire sur les lieux.
J. DESCHAMPS.
28 juin.

A VENDRE,

1O. UN Terrain sur la rue de la Fabrique ou Marche-Neuf, de 108 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, avec deux maisons de 54 pieds de front chaque, y compris les passages, voûtes et autres bâtisses, rapportant l'une, un loyer de £400 et l'autre un loyer de £450 par année.

2o.—Un autre terrain sur la rue St. Vincent de 150 pieds de front sur 104 pieds de profondeur avec une maison de 29 pieds et une autre de 55 pieds de front et autres bâtimens, rapportant un loyer de £200 par année.

3o.—Un autre terrain au Côteau Barron, de 270 pieds de front sur 165 de profondeur.

4o.—Un autre terrain situé au Pied du Courant, de 100 pieds de front sur 89 pieds de profondeur.

5o.—Un autre terrain situé au même lieu, de 50 pieds sur 100 pieds.

Un quart du prix seulement sera exigible après la ratification de l'acte de Vente demandée par l'acquéreur, ou quatre mois après la date d'icelui, dans le cas où il ne serait pas demandé une telle ratification, et le reste du prix sera par termes faciles. Pour les conditions s'adresser à SERAFINO GIRALDI ou à ALEXIS GIARD, Avocat.—21 janv

A VENDRE,

UNE MAISON à deux étages, située au bout de la rue Sanguinet, de 40 pieds sur 17 de profondeur, neuve et divisée pour quatre logements, bâtie sur un terrain de 40 sur 85 pieds de profondeur, faisant partie des emplacements de J. Z. Truteau. Ecr. Pour les conditions s'adresser au propriétaire soussigné.
JOHN CURRAN.
31 mai.

Emplacements à Vendre,

SUR les rues Craig et St. Alexandre, rues de Bleury et des Jurés ; rues Ste Catherine et St. Constant et au haut de la rue St. Dominique, faubourg St. Laurent, et Mile-End, sur la continuation de la rue St. Laurent et celle des Tanneries.
—CONDITIONS FACILES.—
S'adresser au Docteur
29mars. P. BEAUBIEN.

Propriété de Prix
A VENDRE.

LE Soussigné a été autorisé à offrir en vente, à des termes de payements faciles, cette **Propriété de Prix** bien connue, située au coin de la rue Notre Dame et la Place Jacques Cartier, joignant au nord-est la bâtisse du Gouvernement et vis-à-vis le jardin du Gouvernement. Cette propriété était, autrefois, la résidence de feu l'Hon. JAMES M'GILL, et appartient à MM FRANCIS, WILLIAM et HENRY DES RIVIERES. Le terrain a 100 pieds de fron sur la rue Notre Dame, et 96 pieds sur la Place Jacques Cartier. La maison a été louée jusqu'à £400 par an, ces années dernières.
—AUSSI—
QUATRE TERRAINS sur le Chemin Papineau.
5 avril. PETER M'GILL.

LOTS POUR BATIR.

HUIT EMPLACEMENS pour bâtir, à vendre, situés sur les rues St. Laurent et St. Dominique.

Les conditions seront très faciles.
S'adresser à
7 janv. THEODORE HART.

A VENDRE,

A BAS PRIX, VINGT Arpents de TERRES sur 1½ de large, à prendre près de la rue Sherbrooke en gagnant la Cote la Visitation, à la tête de la rue Fulum ; pour plus amples informations s'adresser au propriétaire F. X. Fulum, ou au Soussigné.
A. MONTREUIL N. P.
Montréal, 12 Avril 1847.

LE TRANSCRIPT a une circulation de 1800 copies dans Montréal, chaque jour de publication. Si chaque feuille est lue par trois personnes, cela forme 5400 lecteurs. Avis à ceux qui avertissent dans les journaux.—22 fév

JOHN McCLOSKY,
Teinturier en Soie et en Laine, et nettoyeur d'Habits.
No. 76, rue Ste. Marie,
FAUBOURG QUEBEC.

IL nettoye les habits, fait disparaître toute sorte de taches et rend le lustre au drap comme s'il était neuf.—N. B. Il se rendra au domicile des personnes qui s'adresseront à ... —avs.—a